

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	7 (1939-1942)
Heft:	3
Artikel:	La Baronne de la Bastie-Beauregard au pays de Gex
Autor:	Borel, Hermann
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002658

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA BARONNIE DE LA BASTIE-BEAUREGARD
AU PAYS DE GEX

PAR

Hermann BOREL

Les droits de cette baronnie s'étendaient sur un territoire d'une superficie d'environ 1500 hectares. Elle engloberait actuellement les communes genevoises de Collex-Bossy, de Bellevue, et une faible partie (environ $\frac{1}{6}$) de celle de Genthod. En longueur, ses limites confinaient à Villard-Notre-Dame d'une part et au lac de Genève d'autre part ; en largeur, elle occupait une bande de terrain d'environ 2 kilomètres, entre la frontière franco-suisse actuelle d'un côté et la Versoix, Richelien, Rennex et Bellevue de l'autre côté (fig. 2).

Elle comprenait trois châteaux. L'un était au lieu dit « Vieille-Bâtie » ; il porta les noms de Bastie-Belregard, puis de Bastie-Champion. Le second dominait le village de Collex ; il y avait enfin, comme il ressort de certains actes, le château du Vengeron, à l'extrémité Sud de la seigneurie. Aucune reconnaissance ne le mentionne ; il n'en sera parlé que dans une estimation des terres et revenus de la Bastie, faite au milieu du XVI^e siècle ; ce château n'était pas du fief des ducs de Savoie. La seigneurie contenait deux gros villages : Collex et Bossy, deux plus petits : Valavran et Colovrex et quelques hameaux : La Bâtie, dit Martinet, Rosières, Richelien, Machefer, le Crest-d'El, Vireloup, les Tuileries et Bellevue.

La château de la Bastie était à l'extrémité Nord d'une vaste clairière toute ceinturée de bois ; il était hardiment campé sur un mamelon surplombant presqu'à pic le cours de la Versoix



FIGURE 2
Baronne de la Bastie-Beauregard.

(fig. 3). Cette rivière, à cet endroit très encaissée, constituait un flanquement de premier ordre vers le plateau boisé qui dominait la rive opposée. Des accidents de terrain, fort heureusement départis par la nature, séparaient le château de la clairière ; il y avait en outre, de ce côté, des travaux d'art qui en rendaient l'accès difficile. La clairière elle-même, du côté de Genève, était protégée par le nant de Pisseyache coulant au fond d'un ravin, et du côté opposé, par le nant Crochat et par une large forêt. Du côté de Bossy, la route restait ouverte ; seuls, des bois protégeaient l'accès du château. Il ne reste actuellement pas grand'chose de cette maison-forte, qui fut prise et démolie par les troupes genevoises en 1590. On sait par des mentions trouvées dans certains actes que la base du château était certainement en pierres, tandis que la superstructure était en briques, que du côté de la clairière, il était précédé d'une place, en bordure de laquelle étaient quelques maisons et des dépendances, qu'enfin un pont-levis, lancé sur un large fossé, donnait accès à l'intérieur. La façade opposée à l'entrée comportait un donjon. Il dominait la Versoix et était percé de fenêtres qui permettaient de surveiller tout l'horizon. A ses pieds, courait un chemin aboutissant à un petit pont, qui conduisait vers les hautes futaies de la rive opposée (fig. 4).

Quant à la maison-forte de Collex, on ne peut guère la situer ailleurs que sur l'éperon dominant, vers l'Ouest, le village de Collex et un peu en avant du château actuel. On trouve le nom de la parcelle de terrain sur laquelle elle était bâtie dans une reconnaissance de 1414 : « Belrigar », devenu plus tard Belregard, puis Beauregard. Ce terme (un peu générique dans la région) trouve son origine dans la vue admirable dont on jouissait des fenêtres de cette maison-forte. Des reconnaissances ultérieures, de 1446 à 1654, parlent toutes de cette demeure ; certaines mentionnent qu'elle était entourée de fossés, d'autres qu'elle comportait un pressoir (fig. 5).

La charte fondamentale de la Bastie-Beauregard est un acte du 4 février 1270 ; parmi les forteresses appartenant aux Joinville qui y sont énumérées, figure « la maison-forte de Collex »¹.

¹ Arch. de la Côte d'Or, B. 1229.

Antoine I Champion

vivant en 1325 † entre 1376/79.

Marié à noble Catherine de Gingins, premier seign. du nom de la Bastie-Beauregard, depuis une date postérieure à 1356.

Jacques I Champion

† 1403.

Marié en 1396, à Vuillermette, fille de Nicolas de Blonay. Seign. de Vauru en 1387; de Maules en 1394. Coseign. de la Bastie-Beauregard de 1376/79 à 1392.

Descendance éteinte avec ses fils Andréée et Girard Champion. Le premier laisse ses biens, en 1436, à ses cousins germains, Jean I, Guillaume et François Y Champion.

Antoine II Champion

† entre 1418/19.

Marié à Françoise, fille de Jean de Prez, de Rue, coseign. de Vauru en 1377, de Bavois en 1404, seign. de la Bastie-Beauregard de 1392 à 1418/19.

↓ III c

Jacques I Champion

† entre 1418/19.

Marié à Françoise, fille de Jean de Prez, de Rue, coseign. de Vauru en 1377, de Bavois en 1404, seign. de la Bastie-Beauregard de 1392 à 1418/19.

↓ III c

Antoine II Champion

† entre 1418/19.

Marié à Françoise, fille de Jean de Prez, de Rue, coseign. de Vauru en 1377, de Bavois en 1404, seign. de la Bastie-Beauregard de 1392 à 1418/19.

↓ III c

Antoine II Champion

† entre 1418/19.

Marié à Françoise, fille de Jean de Prez, de Rue, coseign. de Vauru en 1377, de Bavois en 1404, seign. de la Bastie-Beauregard de 1392 à 1418/19.

↓ III c

Antoine II Champion

† entre 1418/19.

Marié à Françoise, fille de Jean de Prez, de Rue, coseign. de Vauru en 1377, de Bavois en 1404, seign. de la Bastie-Beauregard de 1392 à 1418/19.

↓ III c

Antoine II Champion

† entre 1418/19.

Marié à Françoise, fille de Jean de Prez, de Rue, coseign. de Vauru en 1377, de Bavois en 1404, seign. de la Bastie-Beauregard de 1392 à 1418/19.

↓ III c

A cette époque, le château de la Bastie n'était pas encore construit ; il ne sera édifié que vers 1278, quand Pierre de Joinville contracta un emprunt pour mettre en état de défense sa baronnie. Ce château ne sera mentionné, pour la première fois, qu'en 1299, dans une reconnaissance passée en faveur des Joinville¹. Il était inféodé alors à Hugonet, fils de Guillerme de Compeys. Il passa ultérieurement à Mermet, Nicolet et Jacques de Compeys, puis fut vendu aux Champion, dans la deuxième moitié du XIV^e siècle².

Cette dernière famille était originaire de Saint-Jean de Maurienne ; elle joua un rôle de premier plan en Savoie, au pays de Gex et en Suisse romande. Certains de ses membres furent successivement : baillis de Vaud, trésoriers de Savoie, conseillers et présidents des conseils du prince, gouverneurs et baillis du Chablais, chambellans, grands chanceliers, évêques de Mondovi, de Genève, etc. Ils s'allierent à toutes les grandes familles de la région : de Gingins, de Blonay, de Prez, de Billens, de Gruyère. Ils furent seigneurs de nombreuses localités en Suisse romande.

* * *

Les noms des seigneurs de la Bastie-Beauregard, dans la lignée des Champion, figurent sur le tableau généalogique ci-joint ; on pourra ainsi suivre la dévolution de cette terre aux différents membres de cette famille.

Le premier, Antoine I, en arrivant de Maurienne, acquit un grand nombre de biens dans le bassin du Léman et notamment la Bastie-Beauregard au pays de Gex, dont il fut le premier seigneur du nom. Ambitieux et hardi dans ses entreprises, il dépassa peut-être les limites des spéculations admises, car il eut maille à partir avec la justice du prince de Savoie. Ses enfants, Jacques I et Antoine II, ne purent recueillir les biens de sa succession qu'à la suite d'une action judiciaire ; elle le

¹ Arch. de la Côte d'Or, B. 1237.

² Arch. de la Côte d'Or, B. 1096, fo 163.

réhabilitera d'ailleurs¹. La branche issue de son fils aîné, Jacques I, s'éteignit entre 1454 et 1468 en la personne d'Amédée Champion ; par son testament, il laissait ses droits sur la Bastie à ses cousins germains : Jean I, Guillaume et François I, fils

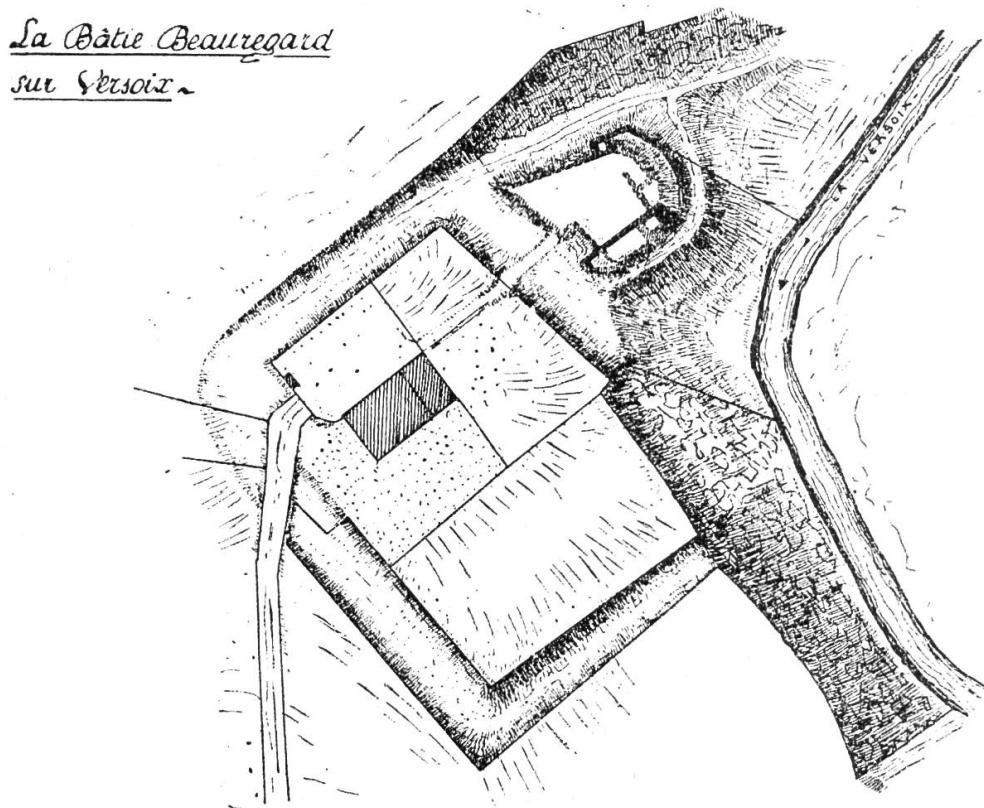


FIGURE 3

Relevé des ruines de l'ancien château de la Bastie-Beauregard.
Plan établi par M. Blondel, archéologue cantonal.

d'Antoine II Champion. Ils furent la tige des trois branches qui successivement seront seigneurs et coseigneurs de cette terre². Ils recueillirent également dans leur patrimoine la seigneurie de Vauru ; elle avait été acquise par leur oncle et

¹ Arch. de Turin. *Protocolli camerali*, n° 104, fo 43 v°.

² Arch. de Fribourg, man. Victor DAGUET, *Généalogies des familles dynastes du canton de Fribourg, et de FORAS, Armorial de Savoie*, t. II, p. 400 et 401.

par leur père, le 10 mai 1387, d'Amédée VII de Savoie, pour 1600 florins d'or. Vauru, actuellement grand village à quelques kilomètres de Bulle (canton de Fribourg), appartenait au début du XIII^e siècle, à la famille de Blonay. En 1316, ces derniers vendirent à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, un district appelé « Molard de Valruz », pour y construire un château et un bourg franc. Ce prince l'inféoda, la même année, à Mermet de Blonay ; il passa ensuite à Nicolas de Blonay, dont précisément une fille épousera Jacques II Champion. Une partie de Vauru était du reste déjà, dès le 2 novembre 1377, entre les mains d'Antoine II Champion ; il l'avait acquise de Nicolas, seigneur de Blonay, pour 746 livres, 10 deniers et 6 sols¹.

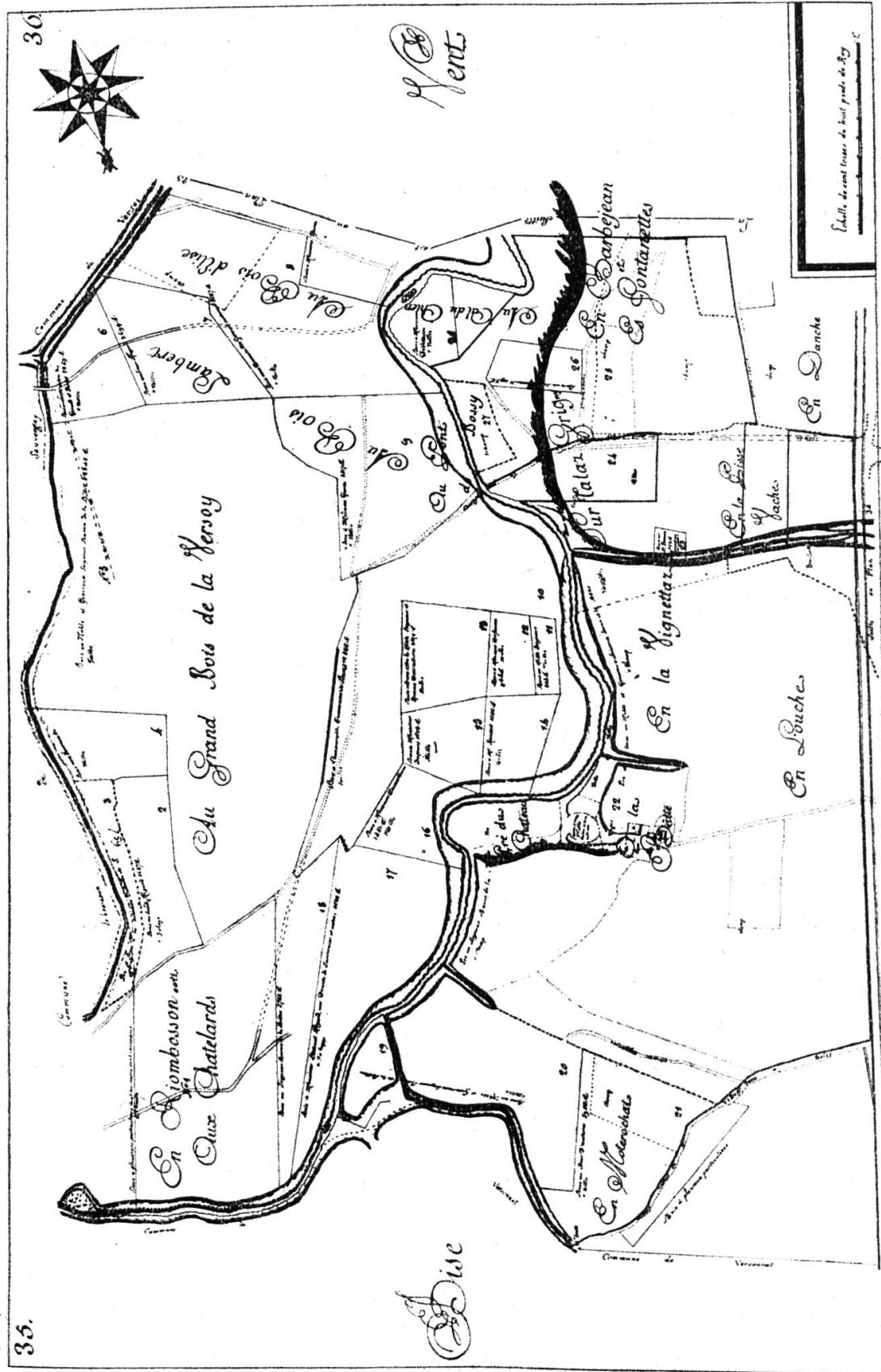
Les Champion sont maintenant à la tête de deux seigneuries qui constituent des postes d'observation très importants pour la maison de Savoie. L'une, la Bastie-Beauregard, est à l'entrée du pays qui deviendra plus tard la Suisse romande ; l'autre est à la sortie de ce pays, dans la direction de Berne. Ils les garderont jalousement toutes deux dans les différentes branches de leur famille.

La branche cadette, issue d'Antoine II, possédera outre ces deux seigneuries celle de Bavois. Elle en reçut investiture le 9 août 1404 ; le 20 de ce même mois, elle en passait reconnaissance. Bavois est un village du cercle d'Orbe, situé sur le bord méridional du marais de ce nom ; il comptait deux châteaux, dont l'un appartenait aux nobles de Gléresse, et l'autre aux Champion².

A la fin du XV^e siècle, le régime de l'indivision prévalait entre les différents membres de la famille Champion ; des mésententes pouvaient surgir, aussi prirent-ils la sage résolution de procéder à un partage de leurs biens. A cet effet, ils passèrent, le 5 octobre 1474, ès mains de Jacques Guibert, notaire, un acte qui attribuait la seigneurie de la Bastie-Beauregard et celle de Bavois à Pierre Champion (représentant la branche

¹ KUENLIN, *Dict. géogr., statist., et hist. du canton de Fribourg*, t. II, p. 400 et 401.

² Arch. de Fribourg. Collection Gremaud, n° 48.



issue d'Antoine II), et celle de Vauru à Antoine III et à Jacques II (représentant la deuxième branche), et conjointement à Jean II (chef de la troisième branche). Comme Vauru était moins important que la Bastie de Bavois, ces derniers reçurent en compensation les seigneuries de Corsery, Romanens, Maules, Lignerolle, etc.¹.

* * *

Antoine IV Champion, petit-fils de Jean I, verra cinq princes de Savoie se succéder à la tête du duché. C'est pendant sa vie que se place la découverte de l'Amérique, un des événements les plus importants de l'économie politique au XVI^e siècle. Gentilhomme campagnard, il résida toute sa vie en son château de la Bastie, suivant en cela les traces de son père. Ce dernier était né peu après que la guerre de Cent ans eut pris fin, à l'époque où la féodalité était en pleine décroissance. Les pays, si longtemps divisés en une infinité de pouvoirs locaux, et à peu près indépendants les uns des autres, avaient institué petit à petit l'unité de gouvernement. On peut dire que, sous François I, cette unité était entièrement réalisée. L'ancienne noblesse féodale, qui n'avait vécu que pour la guerre, se transforma en noblesse rurale ; elle s'enracina profondément au sol natal, où elle assura au nom du prince l'ordre public, l'exécution des lois et la justice. La paix intérieure qui suivit la guerre de Cent ans conféra aux peuples une période de grande prospérité ; la nouvelle noblesse rurale s'attacha d'autant plus à ses terres qu'elle en tira de meilleurs profits. Les Champion de la Bastie ne manquèrent pas d'adapter leur vie aux conditions nouvelles. Tandis que Jean I était encore chargé d'offices par son prince et vivait rarement dans ses terres, Pierre et Antoine y résidèrent d'une façon continue. Leur vie y était certainement fort simple. Ils allaient à Genève et à Gex suivre foires et marchés, s'enquérir des prix, faire leurs achats. Ils suivaient les travaux des champs, distribuaient le travail aux valets de ferme, sur-

¹ Arch. de la Côte d'Or, B. 1125, f° 225 et suivants.

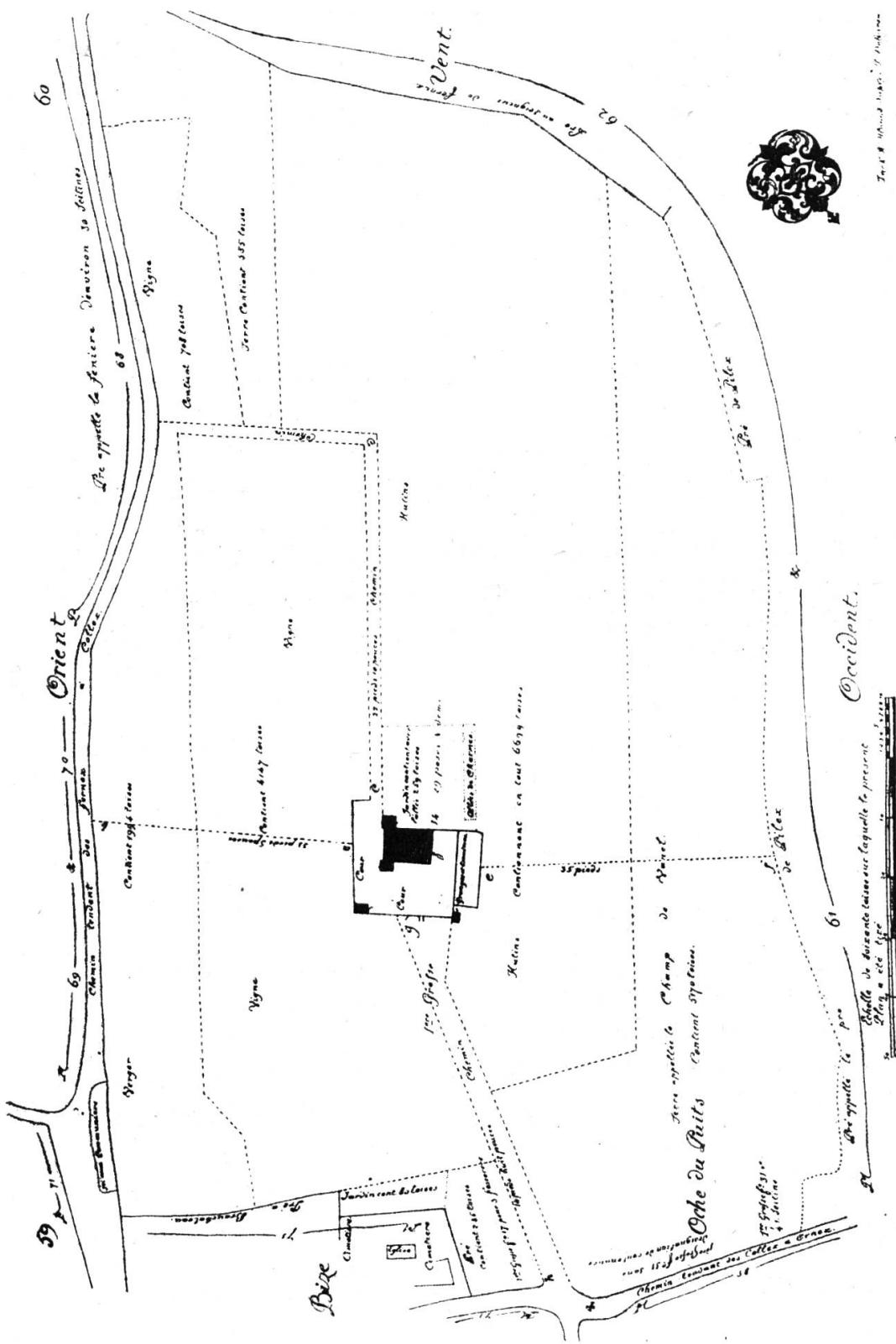


FIGURE 5
Emplacement de l'ancien château de Belregard, à Collex.
(AEG, Plans Deharsu, établis entre 1721 et 1723)

veillaient les travaux de réparation qu'ils faisaient à leurs châteaux et à leur moulin de Richelien. Ils veillaient à ce que la justice soit impartialement départie et que les pouvoirs judiciaires ne soient délégués qu'à des personnes ayant de solides connaissances en droit. Une fois l'an, après la vente des récoltes, ils convoquaient leurs tenanciers, et dans une assemblée générale qui se tenait dans la grande cour du château de la Bastie, ils donnaient connaissance des droits seigneuriaux, des amendes encourues, et en réclamaient le payement immédiat. Ils rappelaient ensuite les prescriptions de la police seigneuriale, les adjonctions ou suppressions qui étaient motivées par les conditions locales : défense de fréquenter les cabarets pendant les heures des offices ; interdiction d'entrer, la nuit, dans les écuries avec des lanternes non closes, etc. Il était également procédé, pendant ces assemblées, à la nomination du nouveau châtelain, du curial, après préavis des tenanciers présents.

Le domaine patrimonial, pendant la période d'accalmie qui caractérisa la fin du XV^e siècle, constituait le centre de la vie familiale ; on ne le quittait guère que pour chasser, pêcher, ou frayer avec quelques voisins. Les Champion avaient, autour de la Bastie, quelques seigneurs et parents : Amédée de Ternier, seigneur de la Pierre ; Charles Bonivard, seigneur de Grilly ; Aymon de Grilly, seigneur de Villemagne ; Jacques de Gingins, seigneur de Divonne ; Philibert de Viry, seigneur d'Allemogne ; Antoine de la Forest, seigneur de Versoix ; les de Pesmes, de Montmayeur, de Gruyère et leurs parents de Vauru. La vie de château était tout à fait patriarcale. D'après des indications de l'époque, la pièce la plus importante était la cuisine, appelée souvent « le poële ». Elle était richement meublée, comprenant une grande cheminée, où crépitaient toujours des fagots de bois sec et des sarments de vigne. Répartis autour de la pièce étaient des bahuts, tables, buffets, quelques chaises à dossier, réservées au seigneur et à sa famille, des tabourets pour le personnel. Aux murs quelques trophées de chasse et des portraits de famille ; sur le rebord du manteau de la cheminée, des plats d'étains ou de faïence, enfin, presque toujours, un ou deux grands lits réservés aux serviteurs. Le poële était le centre du château ; c'est là que le seigneur venait se reposer, quand il

rentrait de la chasse. Il y avait ses habitudes, et quand il était seul avec les siens, il y prenait ses repas ; il y passait aussi les longues soirées d'hiver, chaudemment installé sous le grand manteau de la cheminée. Il y faisait ses comptes et sa correspondance, y recevait les tenanciers qu'il avait convoqués. En regard du poêle était une chambre d'apparat, appelée « la salle ». Elle servait de salle à manger et de bureau, quand la belle saison permettait d'y vivre sans chauffage ; on y recevait les hôtes de marque. Elle comportait toujours un lit à colonnes et baldaquin ; sur les parois, des bois de cerf, auxquels s'accrochaient bonnets et chapeaux ; aux murs des tableaux de famille, des filets de pêche, des arcs et armes de chasse ; le long des murs, des coffres contenant le linge, les bijoux, les vêtements. En guise de tapis, des joncs ou des herbes souvent renouvelées, qui isolaient les pieds du froid carrelage.

Les étages supérieurs du château étaient réservés aux chambres à coucher, qui se caractérisaient par le nombre, la grandeur et le confort des lits. On y trouvait également quelques bahuts, peu de sièges et des ustensiles de toilette des plus sommaires. A cette époque, on ne connaissait pas la chambre individuelle et l'on ne répugnait pas de coucher deux et même trois personnes étrangères dans le même lit. Chaque chambre en comportait jusqu'à cinq ; ils étaient rangés bout-à-bout, tête contre pied. Une chambre était réservée aux garçons, une autre aux filles¹.

* * *

Antoine IV Champion mourut sans postérité, après septembre 1504 et avant mars 1512², probablement pendant l'épidémie de peste qui fit de terribles ravages au pays de Gex en 1504 et en 1505. Il avait testé, le 26 juin 1499, en faveur de ses cousins des deux branches cadettes de sa famille, en leur substituant leurs enfants et petits-enfants en ligne directe³. La branche

¹ P. de VAISSIÈRE, *Gentilshommes campagnards*, Paris, 1903 et FUNCK-BRENTANO, *L'ancien régime*, Paris.

² Arch. de Fribourg. Titres de Vauru, n° 255.

³ Société d'hist. et d'archéologie de Genève, Man. Vidart, et Arch. de Fribourg. Titres de Vauru, n° 255.

ainée, celle issue de Guillaume Champion, reçut la Bastie, et la cadette, elle-même issue de François I Champion et représentée alors par François II et par Benoît, reçut d'autres terres. Ces deux derniers étaient seigneurs de Vauru ; ils étaient riches, puissants et bien alliés, aussi attendaient-ils avec impatience la mort de leurs aînés pour reconstituer, entre leurs mains, l'ancien patrimoine de leur famille. Le moment d'agir leur parut favorable, quand Charles de Montbel fut institué légataire universel de son cousin Antoine V Champion¹. Dès qu'il eut pris possession de la Bastie, François II ne voulut pas admettre qu'un Montbel, quels que fussent ses titres, pût être substitué aux Champion sur cette terre et il n'hésita pas à recourir à son souverain pour obtenir de lui qu'il l'en dépossédât. Le duc accéda à sa demande, et le 11 juillet 1530, les deux parties en cause convinrent d'un arrangement qui leur donnait satisfaction. Montbel, en échange de la Bastie, recevait la ville de St-Second, au diocèse de Turin ; François et Benoît Champion recevaient la Bastie, tout en abandonnant au duc leur seigneurie de Vauru². Cette dernière sera rachetée du reste peu de temps après, en 1531, par François II pour 5000 écus au coin du soleil³. Avant de passer à ce dernier, chef de la branche cadette de la famille, donnons le tableau des biens qui constituaient alors le riche patrimoine des Champion.

Ils avaient à Genève une maison et dans ses abords immédiats, la seigneurie de la Bastie-Beauregard avec des droits s'étendant sur plus de vingt-cinq villages, compris dans un périmètre circonscrit d'une part entre Thoiry et Mies et d'autre part, entre le lac, le Rhône et le Jura. A la Côte, au-dessus de Rolle, ils avaient la seigneurie de Mont-le-Grand, et des vignes à Vincy et à Tartegnin. A Lausanne, une maison entourée de terres. Dans la région du Jorat, d'importants domaines. Près de Lausanne, sur la route d'Echallens, ils possédaient la seigneurie de Cheseaux, et en se dirigeant vers Orbe, celles de Goumoëns-le-Château (Saint-Barthélemy) et de Bavois ; au-delà

¹ Arch. de Fribourg. Titres de Vauru, n° 41.

² Arch. de Turin. Prot. cam., n° 75, f° 14 v° et 23.

³ Arch. de Fribourg. Titres de Vauru, n° 41.

d'Orbe, sur la route de France, celles de Ballaigues et de Lignerolles ; quelques biens enfin dans les districts de Moudon et d'Oron. Si l'on revient en arrière maintenant, on trouve, sur les bords du lac de Genève, des vignes à Lutry, Pully et Cully, et les seigneuries de Corsier, Chardonne et Bellevue-sur-Vevey. Toujours dans la même région, et au sud du pays de Fribourg, se trouvait la seigneurie de Maracon, puis plus au Nord, une maison fortifiée à Romont, entourée de quelques terres, la seigneurie de Billens, celles de Prez, Russier, Dompierre et Montagny (près de Morat), Salles, Maules, Montsalvens et Romanens. Enfin ils tenaient comme citadelle avancée, tout près de la ligne de partage des langues française et allemande, l'importante seigneurie de Vauru.

Quand ces riches territoires, patiemment acquis par les branches aînées des Champion, passèrent à la branche cadette, ils avaient déjà reçu d'importants priviléges. Le 13 février 1454 (1455 n. st.), le duc de Savoie Louis I élevait la Bastie-Beauregard au titre de fief de haute juridiction. Les Champion avaient obtenu droit de vie et de mort sur leurs sujets ; ils avaient été autorisés à ériger des fourches patibulaires sur leurs terres¹. Quelques années plus tard, en 1463, leur fief était assimilé aux fiefs bannerets ; les Champion recevaient ainsi parmi d'autres avantages le droit de ne percevoir sur leurs sujets que la moitié des sommes exigées par le duc, quand il prélevait un subside sur le pays de Gex².

* * *

Tous les titulaires successifs de la seigneurie rendirent régulièrement leurs devoirs aux princes de Savoie. Le plus important était la prestation d'hommage, au cours de laquelle le seigneur recevait investiture des biens qui lui étaient inféodés. Un certain nombre de ces hommages ont été conservés ; le plus ancien est du 22 décembre 1379, le plus récent, du 15 février

¹ Arch. de Turin. Prot. cam., n° 109, fo 253.

² Arch. de la Côte d'Or, B. 1125, fo 330 v°.

1555¹. La cérémonie de l'hommage avait généralement lieu dans un des châteaux du prince, en présence d'une cour brillante. Le titulaire du fief était introduit auprès du duc ; il s'agenouillait devant lui et prenant humblement la parole, il le suppliait qu'il voulût bien le retenir pour vassal et l'investir de son fief. Il ajoutait qu'il s'offrait à lui en rendre hommage. Le duc répondait qu'il acquiesçait gracieusement à cette demande, et tendant un objet symbolique au seigneur, il l'investissait de ses biens. Le nouveau titulaire du fief joignait alors ses mains à celles du prince ; il recevait l'accolade, symbole de fidélité, puis il déclarait, à haute et intelligible voix, qu'il voulait et devait être un vassal lige et fidèle et qu'il tenait et tiendrait ses biens en fief lige et noble, sous obligation d'hommage et de fidélité lige. Il se relevait ensuite et, la main posée sur les Saints Evangiles de Dieu, il promettait, sous obligation de tous ses biens, qu'il serait un preux et loyal vassal, qu'il chercherait à procurer à son prince, partout et toujours, honneurs et avantages, qu'il écarterait de sa route tout danger et qu'il passerait reconnaissance de ses biens chaque fois qu'il en serait requis.

Ces prestations d'hommage étaient toujours suivies d'un inventaire des terres et droits de la seigneurie inféodée ; c'était un acte moins solennel, qui se passait devant notaire ; on l'appelait « reconnaissance » ou « extente ». Les déclarations du titulaire du fief étaient transcrites dans des volumes, qui atteignaient parfois 600 pages pour la Bastie-Beauregard. La plus ancienne reconnaissance retrouvée est de l'année 1299 ; la dernière porte la date du 20 octobre 1654². En tête était un « aveu » du titulaire du fief certifiant son identité et confessant qu'il était homme lige, noble et vassal du duc, en raison et pour cause de son château de Gex, et qu'il était nanti de la haute juridiction sur ses tenanciers. Il énumérait ensuite ses maisons fortes et les biens-fonds qui lui appartenaient en toute

¹ Arch. de Turin. Prot. de cour, 57, fo 86 ; 60, fo 64 ; 72, fo 4 ; 132, fr 56 ; 139, fo 8 ; 194, fo 9 et Prot. cam. 85(4), fo 31. Arch. de la Côte d'Or, B. 1109 ; B. 1189 ; B. 1202.

² Arch. de la Côte d'Or : B. 1096, fo 163 ; B. 1103, fo 80 ; B. 1109, fo 1 ; B. 1125, fo 225 ; B. 1140, fo 76 ; B. 1178, fo 19 ; B. 1188, fo 666 v° ; B. 1189 ; B. 1202 ; B. 1237 ; B. 10740 ; B. 10745 ; B. 10777.

propriété. Il avait généralement, sur ces derniers, les domaines directs et utiles dégagés de toute redevance. Il les faisait cultiver par ses fermiers ou par ceux de ses tenanciers qui lui devaient des corvées. Pour parler en langage moderne, ces biens constituaient un domaine rural. Après venaient les déclarations de tous les tenanciers de la seigneurie ; chacun confessait tout d'abord sa condition : homme franc, lige, emphytéote, censitaire, taillable, taillable à miséricorde. Il énumérait ensuite les biens qu'il tenait ; il en donnait l'emplacement et la superficie, déclarait les cultures qu'il y faisait, les récoltes qu'il en tirait, les cens auxquels il était tenu envers son seigneur.

Les renseignements contenus dans les reconnaissances de la Bastie-Beauregard sont particulièrement intéressants à compiler, car ils permettent d'établir le cadastre de cette partie du pays de Gex à travers les âges. En utilisant en outre les déclarations contenues dans un calcul des droits de mutation, fait en 1536/1549¹, on peut établir la physionomie générale de cette seigneurie, au milieu du XVI^e siècle.

Les biens et droits féodaux se répartissent en trois chapitres.

I. Le premier comprend tous ceux qui sont mouvants des fiefs et arrière-fiefs de Berne, au pays de Gex, soit :

a) Redevances en espèces, céréales et autres produits, ainsi que prestations d'hommages, le tout se montant à 187 florins, 9 sols, 17 deniers de revenu annuel. Ce revenu capitalisé, certains postes à 5 %, d'autres à un taux moitié moindre, donnent un capital de 6098 florins, 2 sols, 4 deniers. La seigneurie abrite 22 hommes, tant taillables qu'expectables de toute juridiction, qui doivent l'hommage à raison de 19 sols chacun ; 21 hommes qui doivent l'hommage lige et franc, estimé à 14 sols, et 29 hommes, simples justiciables, qui le doivent à raison de 3 sols.

Le seigneur de la Bastie reçoit annuellement 46 coupes $\frac{3}{4}$ de froment ; 20 coupes $\frac{1}{4}$ et le $\frac{1}{6}$ d'un quart de coupe d'avoine ; des cens en espèces se montant à 32 florins, 1 sol

¹ Arch. cant. vaudoises, Gex, Layette 361, n° 14.

et 1 denier. Il reçoit en outre 23 gerbes de froment pour droit de messellerie, et enfin 19 poules et « trois parties et douxiesme d'une », 4 chapons, $4\frac{1}{2}$ livres de cire et $\frac{1}{4}$ de noyaux.

b) Biens mobiliers et immobiliers, soit dîmes, maisons, terres et alpages, produisant annuellement 1214 florins de revenu. Cette somme capitalisée donne une valeur totale de 41336 florins. Les terres se localisent à la Bastie, Richelien, Collex et Bossy. Elles ont une superficie d'environ 20 poses de vignes, 66 de bois ; le reste est en prairies et en terres arables.

Les immeubles sont les suivants :

Le château de la Bastie, avec ses annexes. Il n'est pas évalué et il reste en dehors du chiffre qui sera donné ci-dessous. Le clos de Belregard, ainsi défini : « Item ung truel et une pièce de utin, vigne et de prettz et terre, continent enyron, la vigne dix poses ; prettz trois seytines ; en utins dix poses, assis à Collex, aut lieux dict, au clod de bel Regard. » Le revenu annuel de ce clos est estimé 350 florins qui, capitalisés à 5%, donnent un capital de 7000 florins. Le château qui s'y trouvait paraît également laissé en dehors de l'estimation. Le moulin de Richelien avec ses appartenances, des bois et six poses de terres, le tout donnant un revenu annuel de 150 florins, et se capitalisant par 3000 florins.

Les alpages du Jura rentrant dans cette première catégorie de biens sont au nombre de trois : la montagne du Poualliey (peut-être Pailly, au-dessus de Gex), estimée 600 écus en capital, soit environ 2800 florins, au taux de 4 florins, 8 sols, l'écu ; la montagne de « laz Couriry », estimée 400 écus, soit environ 1920 florins, et enfin la montagne de la Lécherolle, estimée 400 florins.

Le seigneur de la Bastie détient encore la dîme de Valavran, ou Collex, valant annuellement « quarante-cinq pars (coupes), moytié froment et moytié avoyne », représentant un capital de 2900 florins, et un revenu de 145 florins ; et une partie de la dîme prise sur celle du Chapitre de Genève, représentant un capital de 440 florins, ou un revenu de 22 florins.

Les biens et droits qui viennent d'être passés en revue se totalisent par 47432 florins en capital, et ils sont passibles à chaque mutation d'un droit de lods évalué au $\frac{1}{6}$ ^{me}, soit 7905 florins et 4 sols.

II. Le second chapitre des biens comprend tous ceux qui ne sont pas mouvants du fief de Berne, mais qui sont « d'autres fyed ou franche » ; ce sont des terres, immeubles et dîmes qui donnent un revenu annuel de 978 florins, représenté par un capital de 18760 florins. Les terres sont pour la plupart, enchevêtrées avec les précédentes ; elles sont assises à la Bastie, Richelien, Bossy, Valavran, Bellevue. Leur superficie est d'environ 287 poses, dont 16 en vignes, 130 en bois, et le reste en prairies et terres arables. Toutes ces terres ne figureraient pas aux reconnaissances passées précédemment par les Champion en faveur des princes de Savoie, et cela précisément parce qu'elles n'étaient pas de leur mouvance. Dans ces biens il y a lieu de mentionner ici : « le chasteaux et appertenances du Vengeron, continent envyron tant en terre, vignes que boyss soixante poses », d'un rendement annuel de 150 florins qui se capitalise par 3000 florins, et un bien aux Romelles comprenant six poses de vignes, huit seytines de prés, six poses de terres et dix poses de bossons.

Comme dîmes rentrant dans cette catégorie de biens, on trouve celle de Bossy, estimée 80 coupes de froment, valant 160 florins, se capitalisant par 3200 florins, et celle de Sauverny, estimée « 70 pars moytié froment et moytié avoyne » valant 210 florins en revenu et 4200 florins en capital.

III. Tandis que les deux premiers chapitres comprenaient uniquement des biens situés à la Bastie-Beauregard au pays de Gex, le troisième chapitre ne comprendra que des biens situés au pays de Vaud. Ceux-ci sont à la Côte, sur Rolle ; ils ne sont pas mouvants du fief de Mrs de Berne. En voici la nomenclature : une maison à Luyn, mouvante du fief de Mont-le-Vieux, estimée avec ses terres 1130 écus, soit 5273 florins ; une maison à Vincy, non estimée ; des vignes à Luyn, Bursins, etc., estimées 9287 florins ; un pressoir et des vignes

à Chataignieriaz, au-dessus de Rolle, estimés 300 écus, soit 1400 florins. Toutes ces vignes ont une contenance totale d'environ 39 poses.

En résumé, les biens constituant la Bastie-Beauregard, et ceux qui en dépendent, donnent en capital et revenu les totaux suivants :

	Revenu Fl. s. d.	Capital Fl.
Biens mouvants du fief de Berne (chap. 1)	1401 9 17	47432
Biens mouvants d'autres fiefs (chap. 2)	978 — —	18760
Totalité des biens de la Bastie-Beau- regard	2379 9 17	66192
Biens assis au pays de Vaud	non estimé	15960
Total général	—	82152

* * *

François II Champion était fils de Noble et puissant Jean II Champion et de Peronette de Gruyère. Il épousa en premières noces Bernardine, fille de feu Antoine d'Estavayer et de Jeannette de Colombier, et en secondes (avant le 19 octobre 1530) noble dame Françoise, fille de François de Varigny, seigneur de Tanay, au mandement de Trévoux, près de Lyon¹. Elle lui donna deux enfants : un fils, Jacques III, et une fille, Jeanne I ; cette dernière s'alliera à Gaspard de Crose.

Par lettres patentes du 20 juillet 1518, le duc de Savoie conféra à Champion les titres de conseiller et de chambellan². Champion servira toujours fidèlement son prince et on verra par la suite qu'il saura très habilement louvoyer entre la Savoie et les Bernois. Il était seigneur de Vauru ; dès 1529, il est en possession de la maison-forte de Billens et de biens importants à Romont et à Lausanne ; dès 1530, il est qualifié de seigneur

¹ AEG, P. H. 1039, et Arch. de Fribourg. Titres de Vauru, n° 54.

² Arch. de Turin. Prot. cam. n° 166, fo 156.

de la Bastie-Beauregard. Le 12 mars 1532, il passe reconnaissance de cette seigneurie ; ses biens propres sont évalués à 231 poses et répartis sur les territoires de la Bastie, Rosière, Richelien et Collex. Un grand nombre de services lui sont dus dans les villages et hameaux de Rosière, Valavran, Colovrex, Richelien, Collex, Versoix, Fenière, Thoiry, Divonne, Arbère, Tutigny, Versonnex, Villard-Dame, Sauverny, Chavannes-des-Bois, Villard-Taccon, Bossy et Ornex. Il vécut à l'époque où Genève adopta la Réforme et où Berne conquit le pays de Gex (1536). Les Bernois, après cette dernière guerre, s'emparèrent des biens ecclésiastiques de ce bailliage ; ils en amodièrent une partie et vendirent le reste. François II Champion se rendit acquéreur, pour 400 écus, des biens curiaux de Bossy (27 septembre 1540). Une clause de l'acte d'acquisition stipulait que les Bernois lui promettaient, à lui et à ses successeurs, qu'ils seraient dans l'avenir préservés de toute éviction. On verra plus loin que cette disposition permettra plus tard aux seigneurs de la Bastie de soutenir un procès au moment où l'on cherchait à leur reprendre ces biens. Deux ans après, en 1542, les Bernois lui abergèrent et inféodèrent les biens de la cure de Collex¹.

La seigneurie de la Bastie-Beauregard, après la conquête du pays de Gex par les Bernois, est devenue vassale de Berne. Ses justiciables sont disséminés dans la région qui s'étend entre Thoiry et Divonne ; les juridictions du suzerain et du vassal sont si enchevêtrées les unes dans les autres que les conflits de compétence sont nombreux. Berne et Champion ont le plus vif désir de mettre fin à cette situation inextricable et, après avoir examiné cette affaire sous toutes ses faces, ils finissent par tomber d'accord de passer un traité d'échange. Le 7 août 1539, en l'étude de Jean Lando, il est convenu que Champion recevra, en toute justice, un territoire nettement délimité autour des villages de Bossy, Collex, Valavran, et que d'autre part, il abandonnera aux Bernois les droits qui lui compétaient sur les autres villages du pays de Gex (environ 25 villages). Le territoire qui formera dorénavant la seigneurie de la Bastie-Beauregard a été délimité sur la figure 2 ci-dessus².

¹ Arch. d'Etat du canton de Berne, Sprüchbücher, KK 159.

² Arch. de la Côte d'Or, B. 1221.

Par lettres patentes du 1^{er} juin 1547¹, les Bernois érigèrent en baronnie la seigneurie de la Bastie « de leur plein pouvoir et de leur grâce spéciale ». Cette élévation dans l'ordre des fiefs est d'autant plus intéressante qu'elle est un des rares exemples de titres décernés par une république souveraine. Par ces mêmes lettres, Champion recevait un accroissement de territoire sur les paroisses de Pregny et de Chambésy.

Les Champion sont maintenant arrivés au sommet de leur brillante ascension, mais le changement de gouvernement au pays de Gex d'une part, la découverte de l'Amérique d'autre part, vont affecter profondément l'économie générale de ce bailliage, et partant leur situation. Le coût de la vie y augmentait sans cesse, et rien ne permettait aux nobles d'accroître leurs revenus ; ils ne pouvaient, sans déroger, évoluer vers les carrières commerciales, source d'enrichissement de leurs contemporains ; ils ne pouvaient augmenter les rentes de leurs terres, les redevances de leurs tenanciers restant invariablement fixées aux taux contractuels anciens. François II Champion n'échappera pas au sort général et on peut dire que, dès le début du XVI^e siècle, il verra apparaître le moment où, du haut de la côte où étaient montés ses ancêtres, il lui faudra se laisser glisser sur une pente qui aboutira fatalement à l'effondrement des grandes richesses lentement accumulées. Il fait des dettes, prend des hypothèques sur ses biens, vend sa seigneurie de Vauru aux seigneurs de Fribourg (12 mars 1538)². Il sollicite son parent, le comte Michel de Gruyère, de se porter garant de ses dettes et enfin, en 1549, il se trouve contraint de lui céder sa baronnie de la Bastie-Beauregard. Elle a déjà été démembrée de la juridiction de Bossy, du clos de Beauregard à Collex, du moulin de Richelien et enfin des dîmes de Valavran, de Sauverny et de Bossy³. Les dernières années que vécut François Champion furent assombries par un procès que lui avait intenté le comte de Gruyère. Quand celui-ci eut acquis les droits sur la Bastie, il fut nanti de la seigneurie de Mont-le-Grand, terre

¹ Arch. de la Côte d'Or, B. 1202 (36 folios avant la fin).

² Arch. de Fribourg. Collection Gremaud, p. 233, et KUENLIN, *Dict. géogr. stat. et hist. du canton de Fribourg*, vol. II.

³ Arch. de la Côte d'Or. B. 1189, f° 4. Arch. de Fribourg, Min. d'Hans Eckenthaler, n° 169, f° 144 v° ; B. 1218, f° 343 et B. 1221, f° 1.

située à la Côte, au-dessus de Rolle. Champion s'y était établi ; Gruyère voulut l'en déloger ; un procès s'ensuivit. On recourut à l'arbitrage de Mrs de Berne qui rendirent une sentence en 1551 ; elle ne fut pas acceptée par les parties. Le procès ne se termina qu'entre 1553 et 1555 par la condamnation de Gruyère. Champion, chargé d'ans, mourut entre le 5 février 1551 et le 13 janvier 1552.

* * *

Illustre et puissant seigneur, Michel, comte de Gruyère, sera seigneur de la Bastie-Beauregard de 1549 à 1553-1555 ; il en passera reconnaissance le 18 décembre 1550¹. Ses rapports avec Mrs de Berne ne furent jamais très cordiaux. Dès sa prise de possession, il reçoit des observations pour avoir reçu en son château de la Bastie la noblesse du voisinage en grand apparat. Berne n'aime pas ces déploiements de force et de grand luxe². Il est aussi vivement pris à partie pour qu'il vienne prêter hommage et payer ses droits de mutation³. Il s'exécute le 18 décembre 1550 ; le montant en est de 7905 florins et 4 sols, calculés à raison de $\frac{1}{6}$ sur 47432 florins, valeur des biens de la Bastie, mouvants du fief de Berne (voir tableau ci-dessus)⁴. Il était criblé de dettes quand il fut condamné, entre 1553 et 1555, à payer à Jacques II Champion, la pension de 300 florins qu'il avait promise à son défunt père et à verser à la veuve de ce dernier 3000 écus, pour ses dot et douaire. Il est probable qu'il ne put pas faire face à ses engagements, car la seigneurie de la Bastie sera remise peu après à Françoise de Varigny, en remplacement de ses droits dotaux. Gruyère, dernier seigneur de ce nom, mourut à Bruxelles, le 2 mai 1576, et dès après sa mort, le pays qui portait son nom fut érigé en bailliage fribourgeois.

¹ Arch. de la Côte d'Or, B. 1189.

² Arch. d'Etat du canton de Berne, Welsch Missivenbuch C. 225 v°.

³ *Ibid.*, C 248 et C 291.

⁴ Arch. de Lausanne, Gex, Layette 361, n° 14.

Entre 1553 et 1555, la baronnie de la Bastie-Beauregard reviendra à Jacques III Champion. Sa mère et lui, après avoir prêté hommage lige et noble aux seigneurs de Berne, en passeront reconnaissance, le 15 février 1555¹. A noter dans cet acte que la cour de justice se tenait alors sur une place du village de Collex (devant la maison Cravero actuelle) et que les fourches patibulaires étaient à Bellevue (emplacement actuel de la gendarmerie). Il est probable que Jacques Champion ne résida guère à la Bastie ; il vécut à Trévoux, où il contracta deux alliances ; du premier lit, il eut de Demoiselle Bozon, deux enfants : Antoine VI et Louise, qui furent placés sous la tutelle de leur grand-mère de Varigny ; c'est à ce titre, qu'elle soutint pour eux un procès contre les de Crose, en revendication de la Bastie ; elle fut du reste déboutée de sa demande et on ne sait pas ce que devinrent ces deux enfants. Du second lit, il eut de Pernette, fille de Jean Poncet, boucher à Trévoux (qui paraît avoir été au service de sa première femme), une fille, Jeanne II Champion, née en 1566². Elle fut la dernière descendante des Champion de la Bastie et elle sera, à la suite d'un procès qu'elle gagnera, codame de la Bastie avec les de Crose, de 1609 à 1641. Il sera encore parlé d'elle plus loin. Jacques II Champion mourut à Trévoux, vraisemblablement en 1566 ou 1567.

* * *

Les de Crose succéderont aux Champion à la Bastie-Beauregard. Leur famille était originaire d'Ornex, petit village du pays de Gex, où ils remplirent, dès le XV^e siècle, des charges qui leur conférèrent la noblesse. Au moment où ils entrèrent en possession de leur fief, le bailliage de Gex était encore aux mains des Bernois. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, venait de monter sur le trône de ses ancêtres. Ses succès militaires et d'habiles négociations diplomatiques lui permirent de recons-

¹ Arch. de la Côte d'Or, B. 1202.

² Société d'hist. et d'archéologie de Genève, Man. Vidart.

tituer petit à petit l'ancien duché de ses pères. Par les traités de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), et de Lausanne (30 octobre 1564), il reconquérait tous les territoires que son prédécesseur, Charles III, avait perdus, et notamment le pays de Gex. Son fils, Charles-Emmanuel I (1580-1631), lui succéda. Il arrivait au pouvoir au moment où la France était déchirée par les guerres de religion et il profita de son embarras momentané pour aller s'emparer du marquisat de Saluces, citadelle avancée de la France en Piémont. Mal lui en prit, car Henri III, indigné de cette félonie, contracta immédiatement alliance avec les Suisses, pour lui déclarer la guerre. Ces derniers, forts de son appui et commandés par de Chaumont-Guitry, s'emparèrent du pays de Gex en 1589 ; ils ne surent néanmoins pas le garder. Henri IV, devenu roi de France sur ces entrefaites, reprit l'affaire en mains. Il déléguait aux Genevois Lurbigny, un de ses meilleurs chefs militaires ; ceux-ci entrèrent en campagne et s'emparèrent pour la seconde fois, en 1590, de tout le bailliage. Ils l'administrèrent d'accord avec le roi, jusqu'à la paix de Vervins (1598). Le duc de Savoie, qui recouvrait tous ses droits par ce traité, n'eut guère le temps d'y faire acte de souveraineté. L'affaire de Saluces avait rebondi et Henri IV, las de ses atermoiements, lui déclarait de nouveau la guerre. Celle-ci se terminait par la victoire des armes françaises ; le 17 janvier 1601 était signé le traité de Lyon qui incorporait définitivement le pays de Gex à la couronne de France.

Les de Crose furent seigneurs de la Bastie-Beauregard pendant trois générations seulement. Le premier fut Gaspard de Crose ; les prétentions qu'il émit pour prendre possession de cette seigneurie résident dans son mariage avec Jeanne II, fille de François II Champion, et dans les services qu'il rendit à ce dernier, alors que ses affaires allaient de mal en pis. Il laissa quatre fils : Claude, Hugues, Nicolas et Pierre. Ces deux derniers moururent sans postérité. Les deux aînés furent coseigneurs de la Bastie. Hugues, marié à Dorothée, fille de Louis Favre, étant mort sans descendance mâle, Charles, fils de Claude, en devint seul seigneur ; il partagera plus tard ses droits, comme on le verra, avec ses cousines et Jeanne II Champion, jusqu'au moment où la baronnie passera dans les mains des Gillier. Charles de Crose ne laissa, lui aussi, que des filles.

La conservation des terres dans leur famille ne fut pas toujours aisée. Gaspard de Crose dut se défendre contre sa belle-mère, Françoise de Varigny, qui soutint les droits de ses petits-enfants, Antoine VI et Louise Champion. Plus tard, alors que Hugues de Crose jouissait paisiblement de sa terre avec son neveu Charles, Jeanne II, fille de Jacques III Champion, surgit inopinément pour faire valoir ses prétendus droits sur cette terre. Elle leur intenta un procès, en la Chambre de l'Edit au Parlement de Dauphiné. En sa qualité de seule héritière et de dernière survivante des Champion, elle prétendait être seule habilitée à recueillir les fruits du fidéicommis apposé, en 1499, au testament d'Antoine IV Champion. Par jugement rendu, le 6 juin 1609, elle obtenait partiellement gain de cause¹. Ses droits sur la Bastie furent reconnus, mais elle dut les partager avec Hugues de Crose et ses filles.

Charles de Crose, évincé de sa seigneurie par ce jugement, la revendiquera de nouveau après la mort de son oncle Hugues. Le 1^{er} juillet 1636, le Parlement de Dauphiné déclarait que le fidéicommis apposé en 1575 au testament de Gaspard de Crose était déclaré ouvert en sa faveur, et cela, eu égard au décès sans enfants mâles de son oncle Hugues. Malgré ce jugement formel, les parties en cause se disputèrent tant et si bien qu'elles durent en arriver à une transaction pour terminer ce litige. Charles de Crose et ses cousines consentirent à partager par moitié tous les droits de la Bastie, tant juridictions, fiefs, cens et rentes, que biens ruraux². En 1651, après la mort de Jeanne II Champion, les mêmes tentèrent encore de recourir aux tribunaux, en invoquant cette fois le testament d'Antoine Champion, mais ils n'obtinrent pas satisfaction³. Une dernière tentative fut esquissée, en 1673, après la mort de Charles de Crose, par ses filles, et par celles de Hugues de Crose, mais l'affaire avorta dans l'œuf⁴.

Les reconnaissances et prestations d'hommages passées et prêtées par les de Crose sont au nombre de deux. Dans les

¹ AEG, Isaac de Monthoux not., vol. 29, fo 518.

² Etude de M^e Emery, à Gex, Jean Ollard not., vol. 12, fo 298.

³ Arch. de Fribourg. Fonds Gremaud, n^o 24, p. 145.

⁴ Société d'hist. et d'archéologie de Genève, Man. Vidart.

premières, datées de 1601¹, Charles de Crose reconnaît l'ensemble de la seigneurie, tout en confessant qu'il en partage certains droits avec son oncle Hugues ; dans les secondes, passées en 1641, il déclare partager ces droits avec les filles de Hugues et avec Jeanne II Champion².

* * *

Après ces quelques généralités concernant les de Crose de la Bastie, voici quelques faits particuliers touchant chacun d'eux.

Gaspard de Crose, premier seigneur du nom, naquit à Ornex vers 1530 et devint par alliance seigneur de la Bastie ; on le trouve désigné comme tel, dès 1562, dans un acte passé avec Mrs de Berne, au sujet des lods afférents au transfert de la Bastie à sa femme ; ces droits y sont réduits à 600 écus d'or³. Il possédait une maison à Genève et une autre à Ornex. Cette dernière pourrait être la maison de Postel actuelle, car on trouve sur un des murs de clôture de cette propriété les armes de Crose, fort bien sculptées du reste. Le 25 novembre 1575, sentant sa fin prochaine, il fait son testament par devant Louys Delafontaine, notaire. Il institue pour héritiers ses enfants, en les substituant les uns aux autres. Il mourut probablement entre 1575 et 1577.

Claude de Crose, son fils aîné, prit sa succession à la Bastie. Il vécut la guerre de 1589-1590. Les hostilités, qui avaient commencé le 2 avril 1589, subirent un temps d'arrêt après que le bailliage eut été reconquis par le duc de Savoie. Elles reprisent, en automne de cette même année, par la prise de Versoix (8 novembre), qui ouvrait le chemin vers le château des sires de Crose. Lurbigny en prépara le siège dès ce moment. Les seigneurs de cette terre, Hugues de Crose et Claude, son frère, étaient tous deux partisans du duc de Savoie et ennemis acharnés

¹ Arch. de la Côte d'Or, B. 10692.

² Arch. de la Côte d'Or, B. 10740.

³ Arch. cant. vaudoises. Spruchbücher, 1554-1562, Ba 35 A, fo 262.

de Mrs de Genève. Bien à l'abri dans leur puissant donjon, ils guerroyaient constamment dans la contrée et ils s'attaquaient aux biens des partisans de Genève et saisissaient volontiers meubles, récoltes et troupeaux. Le 25 décembre 1589, Claude de Crose fut alerté une première fois ; les troupes genevoises qui prirent part à cette reconnaissance comprenaient quatre compagnies de fantassins et deux de cavaliers¹. Outre quelques renseignements intéressants qui furent recueillis, les Genevois eurent la bonne fortune de s'emparer de Hugues de Crose, dans les environs de Versonnex. Interrogé plus tard (24, 29 et 31 janvier 1590)², il ne fut relaxé que le 9 juin de cette même année contre rançon de 200 écus.

Le 1^{er} janvier 1590, les Genevois tentèrent une autre incursion. Commandés par le sieur de Bossey, ils sortirent le soir par la porte de Cornavin, emportant avec eux six échelles pour escalader le château. Elles se révélèrent trop courtes et ne purent servir, ayant été brisées par une grêle de pierres lancées des machicoulis du donjon. Le 8, nouvelle reconnaissance, tentée par le sieur de Lurbigny avec une cinquantaine de cavaliers. Enfin, le dimanche 11 janvier, à dix heures du soir, par un début de nuit sans lune, les troupes genevoises, comprenant un peloton de cavalerie, quatre compagnies de gens à pied, une escouade de forçats, quatre canons et deux courtaux, sortirent par la porte de Cornavin, et prenant le chemin de la Bastie, défilèrent pendant plus d'une heure. La petite armée arriva à proximité du château entre minuit et deux heures du matin. Le lundi 12, à quatre heures, les batteries furent mises en action ; à midi, elles avaient tiré 17 coups de canon et ouvert une brèche dans ses murs. Lurbigny s'apprétait à lancer ses troupes à l'assaut, quand le baron de Crose, qui n'avait qu'une vingtaine d'hommes pour défendre son château, lui fit savoir qu'il se rendait. Des conditions fort honorables lui furent accordées, et à 4 heures du soir, le baron, sa femme, son fils et sa belle-sœur se retiraient en armes vers Gex. Les troupes genevoises trouvèrent dans le château de

¹ R.C. 84, fo 262.

² AEG, P. C. 2^{me} série, n° 1633.

grandes quantités de vin et de blé qu'elles emportèrent à Genève, comme butin de guerre. Claude de Crose passa de Gex à Mijoux, dans les Etats du duc de Savoie. Ce n'est que le 29 décembre 1594, que le Conseil de Genève décida qu'il serait remis en possession de ses titres de propriété, livres de reconnaissance, etc. Après la prise de son château, les Genevois, craignant qu'il ne fût un jour réparé, décidèrent de le démolir. Au début de 1591, il ne restait plus sur l'emplacement où s'élevait jadis le fier donjon des barons de la Bastie, témoin de tant de guerres, que quelques pans de murs, derniers vestiges d'une forteresse qui avait fait naguère trembler toute la région.

Claude de Crose avait épousé Anne de Jaulx ; elle ne lui donna qu'un fils, Charles, qui lui succéda. Quand il revint au pays de Gex, il habita probablement dans ses maisons de Collex et d'Ornex. Il mourut entre 1594 et 1596 ; à cette dernière date, M^e Louys de la Fontaine est désigné comme tuteur de son fils.

Charles de Crose, dernier baron de la Bastie du nom, a dû naître vers 1589. Il vécut à l'époque où la religion protestante s'était répandue au pays de Gex. Il embrassa lui-même la Réforme, vécut beaucoup à Genève et y épousa, avant 1624, Pernette, fille de Pierre d'Arlod et de Marguerite de Chasteauneuf. Il en eut une fille, Anne, qui épousa plus tard Estienne, fils de Pierre Eschot, bourgeois de Genève. En secondes noces, avant 1638, il épousa Jeanne-Françoise, fille de Samuel de Sales, et de Marie Pelisson, dont il eut deux autres filles : Françoise-(Aimée)-Gasparde, qui épousa Moyse Richon, de l'Arbresle en Dauphiné, et (Marie)-Françoise, qui épousa No. Jean Fabri, de Valavran. On a déjà vu par quelles tribulations il passa pour conserver une partie de ses droits sur la Bastie. Il s'en désista du reste, en 1642, en faveur des de Gillier, comme on le verra plus loin. Il mourut autour de 1661, car on trouve dans un acte de cette date que sa seconde femme était veuve à ce moment¹. Il est le dernier mâle des de Crose de la Bastie ; au moment de sa mort, ne vivaient encore que ses trois filles et les quatre filles de son oncle Hugues de Crose.

* * *

¹ AEG, Pierre Gautier not., vol. 10, fo 227.

A cette famille, va succéder celle des de Gillier, originaire du Dauphiné.

Michel de Gillier, écuyer, seigneur des Côtes-Saint-André, fils de Gaspard de Gillier, conseiller du roi au Parlement de Dauphiné, acquit la baronnie de la Bastie-Beauregard de Jeanne II Champion, plus par convenance que par goût. Il connaissait cette dernière personnellement, depuis le temps où, après les troubles qui étaient survenus au marquisat de Saluces, elle avait été recueillie par ses parents à Grenoble. Quant elle partit pour Genève, il continua de l'assister et elle devint son obligée. Ne sachant comment lui témoigner sa reconnaissance, elle forma le projet de lui faire don de sa baronnie de la Bastie. Elle lui en parla ; il hésita tout d'abord, puis il finit par se laisser convaincre ; un établissement au pays de Gex, près de Genève, lui parut très opportun, au moment où l'on pouvait craindre des persécutions contre les gentilshommes du royaume qui avaient abjuré le catholicisme. De son côté, sa femme, née de Bellujon, insistait beaucoup pour qu'ils se rapprochassent de Coppet, où vivaient ses parents. Le 2 novembre 1641, Jeanne Champion réalisa sa donation¹. Elle doit 50323 florins et 8 sols à son ami et protecteur Abraham Du Pan ; Gillier se charge de rembourser cette dette. Il lui offre en outre une somme de 1500 livres tournois, pour lui permettre de vivre chez son ami Du Pan.

Dès qu'il fut entré en possession de la Bastie, Michel de Gillier cherche à se mettre d'accord avec Charles de Crose, qui vivait encore à ce moment et, avec Dorothée Favre et ses filles, car elles avaient toujours des droits sur cette terre. Le premier déclare que, n'ayant pas les moyens de recourir aux tribunaux, il se désiste purement et simplement ; la seconde en fait autant par convention du 3 juillet 1642². Aussitôt que Gillier eut terminé sa prise de possession, sa belle-mère, Anne de Mauleon, veuve de Messire Daniel de Bellujon, baron de Villeneuve et de Coppet, tint à marquer sa sympathie aux nouveaux sujets de son gendre. A cet effet, par acte du 11 juin 1643, elle fit une donation de 150 livres, garanties par un capital

¹ AEG, Isaac Demonthoux not., vol. 2, f° 518.

² Etude de M^e Emery, à Gex. Min. Jean Ollard, vol. 1639-43, f° 497.

de 2400 livres, à l'Eglise réformée de la baronnie de la Bastie¹. Le 28 décembre de la même année, Gillier rend ses devoirs féodaux à son suzerain, le roi de France ; il prête hommage et baille dénombrement par devant la Chambre des Comptes de Dijon². Il mourut avant le 17 décembré 1645, car à cette date, Honorée de Bellujon est dite être sa veuve et son héritière testamentaire³.

Noble Philippe de Gillier, son fils, sera deuxième baron de la Bastie, du nom. Marié en 1651 à Doucette, fille de No. Jean Le Blanc, seigneur de Postelle et de la Frette en Grésivaudan, et de Doucette, fille de feu No. Florent de Regnard, seigneur de St-Julien⁴, il eut d'elle huit enfants :

- 1) Melchior (1653-1722), baron de la Bastie-Beauregard de 1687/90 à 1691, marié en premières noces, à Claire-Christophe de Piedmenu, et en secondes (en 1697), à Marie-Françoise de Machault.
- 2) Frédéric, baron de la Bastie-Beauregard entre 1691 et 1706, marié à Antoinette-Christophe de Piedmenu, qui lui donna deux fils : Claude-François (1695-après 1763), sans alliance, et Girod (1699-1750).
- 3) François (1656-1720), seigneur de la Frette, coseigneur de la Bastie, marié à Arétuze-Marie, fille de No. Isaac Rilliet et de Marie, fille de Pierre de la Fontaine.
- 4) Anne-Claude (1661-1724), dame de Beauregard et de Collex, mariée en premières noces (1672) à Jacob-Otto, fils de feu No. Otto de la Porte, et en secondes (1706), à Pierre-Claude-François de Seyssel.
- 5) Doucette-Louise, née en 1664, morte à Genève le 8 décembre 1669.

¹ Arch. de Genève. Egl. du Pays de Gex (1549-1668), dossier n° 5.

² Arch. de la Côte d'Or, B. 10745.

³ Etude de M^e Emery, not. à Gex, Min. Jean Ollard (1579), f° 667.

⁴ Société d'hist. et d'archéologie de Genève, Man. Vidart.

- 6) Philippe, baptisé le 20 juillet 1665, mort à Genève le 3 janvier 1670.
- 7) Lucrèce, née en 1668, morte à Genève le 10 mars 1670.
- 8) Marie-Olympe (1669-1710), mariée à Jean-Marc, fils de No. Joseph-Victor de la Grave.

Philippe de Gillier reprit le titre de baron de la Bastie, dès après la mort de son père, mais il n'entra en possession complète de cette terre qu'après l'extinction de l'usufruit de sa mère (entre 1650 et 1651). Il en passa reconnaissance en 1654¹. Tous les malheurs s'acharnèrent sur lui : vexations pour cause de religion, perte en l'espace de quelques mois de sa femme et de trois de ses enfants, scandale provoqué par son fils Melchior. En 1670, afin de se mettre sous la protection de la République de Genève, il brigue la bourgeoisie de cette ville, avec ses trois fils. Il pense pouvoir conserver la religion de ses parents, mais il n'en fut rien, car dès 1680, Louis XIV excluait de toutes les charges et prérogatives les seigneurs justiciers non encore convertis. Gillier est contraint d'abjurer le protestantisme. Sa situation financière ne paraît pas avoir été très brillante, car, à sa mort survenue entre 1687 et 1690, il laissa de lourdes dettes.

Ses deux fils, Melchior et Frédéric, lui succéderont. Le premier eut un drame au début de sa vie. En 1673, âgé de 20 ans, il accompagnait un ami sur la route de Gex à Genève, quand un certain Jean-Antoine Dupin fut assassiné par son valet, Pierre Franconis. Une action criminelle fut ouverte au tribunal du bailliage, le 18 mai 1673 ; l'assassin y fut condamné à mort. Melchior de Gillier et le sieur de Cormon, qui s'étaient enfuis, étaient impliqués comme complices. Tous deux furent décrétés de prise de corps ; on ne put les atteindre. Le tribunal les condamna, par contumace, à être roués de coups en effigie, sur la place de Gex (16 juin). Cinq ans après le crime, en 1678, le tribunal statuait à nouveau sur cette affaire. Il privait Gillier de ses droits civils, avec effet rétroactif au jour du crime, parce

¹ Arch. de la Côte d'Or, B. 10777.

que jusqu'à cette date, il n'avait pas répondu à l'assignation qui lui avait été notifiée. Cette privation de ses droits le rendit inapte à recueillir la succession de ses parents. Il tourna la difficulté, en substituant en son lieu et place son frère François pour la seigneurie de la Frette en Dauphiné, et son frère Frédéric pour celle de la Bastie-Beauregard (convention du 20 mai 1691)¹. A peine eut-il pris ces dispositions qu'il chercha à se faire réhabiliter. Il y réussit, en 1695², et sera de nouveau rétabli dans sa noblesse et dans ses charges et prérogatives. Sur la fin de sa vie, il occupa même la charge de maire de la ville de Grenoble, une des plus enviées à cette époque. Sa situation financière était loin d'être brillante ; elle était même si précaire qu'en 1719, au moment où sa sœur, Anne-Claude, et ses neveux, Claude-François et Girod de Gillier, vendirent la baronnie de la Bastie à dame Françoise Turrettini, ils trouvèrent qu'il serait hautement désirable qu'il ait des moyens de subsistance conformes à son état et à sa naissance, et ils obtinrent de cette dernière qu'elle lui verserait, sa vie durant, une pension annuelle de 450 livres³. Il mourut en 1722, âgé de 68 ans ; sa veuve lui survécut trente ans ; elle mourut en 1751⁴.

Frédéric de Gillier, comme il a été dit précédemment, avait reçu par un acte de cession les titres et prééminences attachés à la baronnie de la Bastie-Beauregard. Il en fut le quatrième baron du nom. Il passa la plus grande partie de sa vie au manoir de Beauregard à Collex. On le trouve souvent cité dans des cérémonies religieuses de ce village⁵. Sa principale occupation était la gestion de ses biens ruraux⁶. Il mourut au château de Beauregard, le 24 mai 1706, et il fut enseveli, vu sa haute naissance, dans le chœur de l'église (à main gauche en entrant)⁷.

¹ Etude de M^e Emery, à Gex. Minut. Delacroze, f° 43 v°.

² Arch. du dép. de l'Isère, Familles, E11, n° 438.

³ Arch. du dép. de l'Isère. Familles, E11, n° 438.

⁴ AEG, Marc Fornet not., vol. 41, f° 275 et *Revue nobiliaire*, vol. 9, p. 138.

⁵ AEG, Etat civil de Collex-Bossy I.

⁶ Arch. du dép. de l'Ain. Bailliage de Gex, criminel, n° 1015.

⁷ AEG, Etat civil de Collex-Bossy I (1656-1751).

Sa veuve, absente au moment de son décès, s'étonna de ce que sa belle-sœur, qui s'était chargée de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ses intérêts et ceux de ses enfants mineurs, n'ait trouvé dans ses coffres, en dehors de quelques effets personnels, ni argent, ni papiers de conséquence. Encouragée par des amis, elle intenta une action judiciaire en revendication de biens qui auraient pu être subtilisés. L'affaire se plaida, mais elle fut finalement classée, et les parties renvoyées dos à dos¹.

Après la mort du père, ses deux fils, Claude-François et Girod, héritèrent des titres et prééminences attachées à la Bastie. Ni l'un ni l'autre ne vécurent au château de Beauregard. Le premier passa toute sa vie à Bossy, où il avait élu domicile. Il avait également une maison à la Bastie, en face des ruines du vieux château ; il la partagea avec son frère. Ce dernier habita surtout Genève et y resta jusque vers 1727, date à laquelle il alla s'installer à la Frette, en Dauphiné. En 1719, tous deux avaient vendu la baronnie à Françoise Turrettini, pour 165000 livres ; ils ne touchèrent sur cette somme que 15000 livres, monnaie de Genève, montant auquel furent réglés leurs droits et prétentions sur cette terre ; on voit, par l'écart entre ces deux chiffres, combien leur situation devait être obérée. Cette vente fut l'origine de procès et de transactions qui seront relatés plus loin.

Après le départ de son frère Girod, Claude-François sera le dernier survivant mâle des Gillier de la Bastie habitant encore le pays de Gex. Très populaire, on le trouve, entre 1728 et 1754, désigné fréquemment dans des actes d'état civil comme parrain². Il assiste régulièrement aux assemblées des gentilshommes du bailliage ; on le trouve notamment à celles des 28 mai 1745, 24 septembre 1750, 31 août 1756 et 31 mai 1763³. Cette date est la dernière où il soit mentionné vivant ; il avait alors 68 ans.

¹ Arch. du dép. de l'Ain. Bailliage de Gex, criminel, n° B. 278.

² AEG, Etat civil de Collex-Bossy I.

³ BAUX, *Nobiliaire de l'Ain*, p. 380 et 382.

François de Gillier, fils de Philippe, né en 1656, ne porta jamais le titre de baron de la Bastie. Après la mort de son aîné Frédéric, ce titre fut recueilli par les enfants de ce dernier. Il reçut, comme on l'a vu plus haut, la seigneurie de la Frette ; il signait généralement « de Gillier de la Frette ». Certains actes lui donnent la qualification de coseigneur de la Bastie, mais cette dénomination vient de ce qu'il avait hérité de ruraux autour du vieux donjon des Champion. Il habita une modeste ferme, en face des ruines de l'ancienne citadelle. Rallié au catholicisme, il épousa néanmoins une jeune fille qui appartenait au patriciat protestant de Genève : Aréthuse-Marie, fille d'Isaac Rilliet, et de Marie de la Fontaine. De leur union naquirent sept filles : l'aînée, Olympe (1696-1748), épousa en 1717 Gabriel-Frédéric de Martines, seigneur de Cressier et de Sergy¹ ; sa sœur, Sara, épousera, en 1720, No. Etienne, fils d'Albert-Daniel de Hennezel, seigneur d'Essert au bailliage d'Yverdon². Deux autres sœurs Françoise-Madeleine et Aimée, épouseront respectivement un Moillet et un Marin ; les trois autres moururent sans alliance.

François de Gillier termina ses jours à Sécheron, près de Genève, le 17 février 1720, dans une propriété de sa femme ; de l'inventaire qui fut fait, le 22 du même mois, en sa maison de la Bastie, on doit en déduire qu'il n'avait là qu'une installation des plus sommaire ; on n'y trouve en effet que quelques chaises de bois, des lits abîmés, quelques plats d'étain et quelques assiettes³.

Avant de terminer ce chapitre des Gillier, une conclusion s'impose : la seigneurie de la Bastie-Beauregard n'a pas été favorable aux familles qui l'ont possédée. Aussi bien les Champion que les de Crose et les de Gillier y termineront leur lignée masculine dans le plus grand dénuement.

* * *

¹ AEG, Jean-Antoine Comparet not., vol. 68, f° 266.

² AEG, Marc Fornet, not., vol. 29, f° 7.

³ Arch. du dép. de l'Ain. Bailliage de Gex, civil, n° 1712.

Les Vasserot, qui succéderont aux Gillier à la Bastie, sont originaire du Quayras, en Dauphiné. Au XVII^e siècle, au moment où les persécutions religieuses battaient leur plein, l'un d'eux, Pierre, émigra en Hollande et y acquit une grosse fortune dans les affaires. Il eut un fils, Jean, qui de son mariage avec Marie Malras eut lui-même quatre enfants, dont deux fils : David, tige de la branche des seigneurs de Vincy et de la Bastie-Beauregard, et Jean, tige de celle des seigneurs de Dardagny et autres lieux.

David de Vasserot (1690-1727), épousa, le 14 avril 1715, noble dame Françoise Turrettini et s'établit à Paris. Cette dernière, conseillée par son mari, s'intéressa à la Compagnie des Indes et réalisa dans cette affaire un fort beau bénéfice. Désireuse d'acquérir quelque bien près de Genève, son pays natal, elle voulut profiter de la petite fortune qui lui était si heureusement échue pour acheter une propriété. Elle chargea son homme d'affaires, le sieur Jean Beddevole, de lui trouver quelque terre qui correspondit à ses goûts. Sans lui donner aucun pouvoir de traiter, elle le faisait créditer par son mari de 100000 livres, argent de France (2 décembre 1719)¹. Beddevole commença ses recherches ; on lui dit que les Gillier seraient bientôt obligés de vendre leur baronnie de la Bastie-Beauregard. Il s'aboucha avec eux et il leur proposa de s'en rendre acquéreur. Ils acceptèrent ; on convint d'un prix, et le 28 décembre 1719, Beddevole, sans en référer à Paris, passait un acte d'achat, tout en promettant de le faire agréer et accepter par sa cliente dans la quinzaine. Aussitôt qu'elle en fut avisée, dame Turrettini partit pour Genève afin de visiter cette baronnie. Elle ne la trouva pas à son goût ; elle ne voulait pas d'une propriété dont les terres étaient partiellement en friche et dont le château était ruiné et inhabitable. Elle avisa donc Beddevole que l'acquisition qu'il avait faite en son nom ne lui convenait pas et qu'elle refusait de ratifier ce marché. Ce refus mit ce dernier dans un grand embarras. Il n'en put sortir qu'en obtenant de Vasserot qu'il voulût bien se substituer à sa femme. Ce dernier accepta,

¹ AEG, Jean Beddevole not., vol. 1, fo 568.

et le 16 janvier 1720, M^{es}s Bailly et Baurais, notaires au Châtelet de Paris, ratifiaient ce changement de personne¹. Cette substitution sera considérée ultérieurement comme une cession et une vente et elle donnera lieu à des poursuites fiscales².

L'acte du 28 décembre 1719³, dont il vient d'être parlé, fut passé au château de Beauregard, à Collex, par devant M^e Delacrose, notaire royal au bailliage de Gex. Il peut se résumer comme suit :

Les vendeurs sont les enfants et les petits-enfants, héritiers à bénéfice d'inventaire, de No. Philippe de Gillier, savoir : dame Anne-Claude de Gillier, qui avait la jouissance du château de Belregard ; No. François de Gillier, écuyer, seigneur de la Frette, détenteur de ruraux à la Bastie, et enfin les deux fils de No. Frédéric de Gillier, Claude-François, titulaire en titre de la baronnie, et son frère Girod. L'acheteur était « noble dame Françoise Turretiny ». Les droits et biens qu'elle acquérait étaient les suivants :

- 1) La terre, avec les titres de seigneurie et baronnie de la Bastie-Beauregard, comprenant tous les droits honorifiques et les juridictions, haute, moyenne et basse. Dans cette terre étaient les villages de Collex, Colovrex, Rosières, Valavran, Machefert, etc.
- 2) Les domaines ruraux entourant les châteaux de la Bastie et de Collex, comprenant des prés, des terres arables, des hutins, des vignes et des bois.
- 3) Les droits seigneuriaux, tant honorifiques qu'utiles, tels que fiefs, cens, rentes foncières, lods et échutes, taillabilités, arrérages non encaissés, droits de chasse et de pêche, ainsi que les hommes liges « censitifs et censittes », taillables de leur personne.
- 4) Une montagne à la Lécherolle, près de la Faucille.

¹ Arch. du dépt. de l'Ain. C. 345.

² AEG, Jean-Jacques Choisy not., vol. 5, f° 167 v°.

³ Etude de M^e Emery, à Gex, min. Delacrose, vol. 2, f° 35.

Le prix convenu par les parties était fixé à la somme de 50000 écus, valant 165000 livres, monnaie courante de France, qui devaient être répartis comme suit entre les ayants-droits : 15000 livres à François de Gillier de la Frette, moyennant quoi il déclarait abandonner à ses neveux, Claude-François et Girod, toutes les parts et portions qu'il avait et pourrait avoir sur les ruraux de la Bastie ; 29000 livres à Anne-Claude de Gillier, contre abandon de ses droits sur la terre de Belregard. Beddevole était, de son côté, chargé de régler toutes les dettes et d'encaisser toutes les créances qui lui seraient indiquées par Claude François de Gillier. Le surplus, restant de la somme de 165000 livres, devait enfin revenir aux deux neveux de François de Gillier.

Le règlement de comptes entre acheteur et vendeurs donna lieu à de nombreuses contestations. Les dettes qui grevaient la terre de la Bastie dépassèrent de beaucoup les prévisions que l'on avait pu faire. Entre 1719 et 1726, Vasserot paya 177108 livres, 12 sols et 5 deniers, pour une terre achetée 165000 livres. Le dépassement s'aggrava encore par la suite, de sorte que les deux frères de Gillier devinrent débiteurs des Vasserot. Girod ne voulut pas accepter cette situation et il se prévalut d'arguments parfois justes, parfois subtils, pour obtenir une somme de 5500 livres en plus de ce qu'il avait déjà touché¹. D'autres transigèrent avec les Vasserot, pour monnayer les droits qu'ils prétendaient encore avoir sur la Bastie. Jean-Marc de la Grave, veuf de Marie-Olympe de Gillier, reçut 8000 livres de France², les héritiers Du Pan, 25000 livres, etc.

Dès que les Vasserot eurent acquis la baronnie de la Bastie, ils firent établir un état des lieux ; bâtiments et terres furent expertisés. En même temps ils confiaient au notaire Deharsu le soin d'établir un plan cadastral de toute la seigneurie. Ce plan, magnifiquement exécuté, est contenu dans un gros volume in-folio de 134 feuillets ; il est relié en veau. Il comprend 67 plans, et porte le titre suivant : « Plans réguliers des villages de Bossy, Rozières, Machefer, Collex et Valavran, tirez géométriquement,

¹ AEG, Marc Fornet not., vol. 41, fo 275 v°.

² AEG, Marc Fornet not., vol. 33, fo 155.

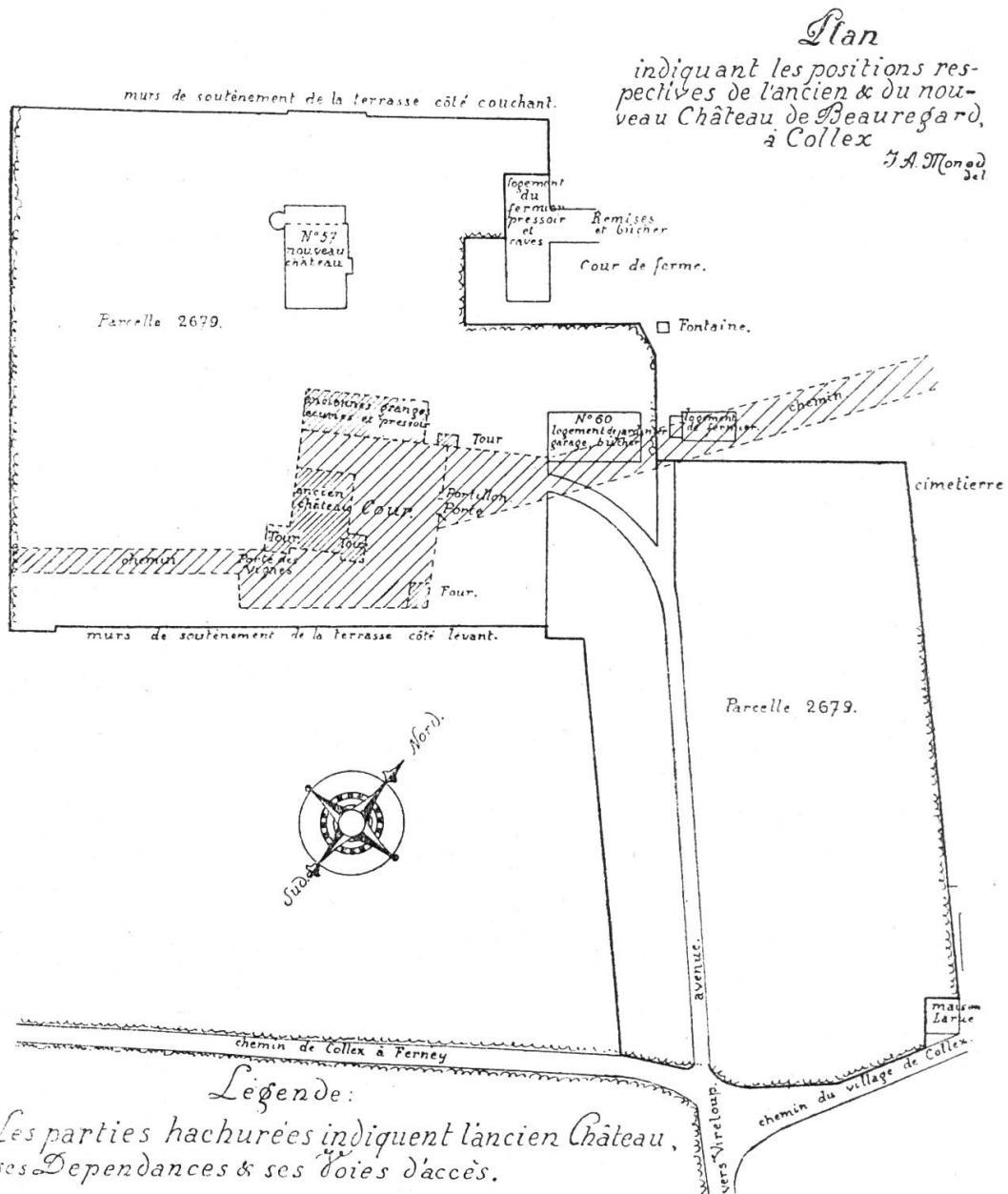


FIGURE 6

Plan indiquant les positions respectives de l'ancien et du nouveau château de Beauregard, à Collex.

en faveur de dame Françoise Turettini, baronne de la Bastie-Beauregard, épouse de noble David, baron de Vasserot, en 1721, 1722, et 1723, par Pierre Deharsu, notaire de la ville de Genève^{1.} »

Les rapports déposés par les experts énumèrent, avec force détails, toutes les constructions, parcelles de terres et de bois de la baronnie. On y lit notamment que le château de Beauregard, à Collex, était en très mauvais état et à peu près inhabitable, que peu de terres étaient fertiles et qu'en somme il faudrait engager de gros capitaux pour tirer un revenu de cette seigneurie^{2.} Les Vasserot, après avoir mûrement soupesé le pour et le contre, décidèrent de démolir le vieux château et d'en construire un nouveau, en le reportant d'une soixantaine de mètres en arrière. Ils traitèrent à cet effet avec David Jeanrenaud, maître architecte de Neuchâtel. Le premier coup de pioche fut donné en 1722. Deux ans après, les Vasserot ayant acheté la terre de Vincy, au pays de Vaud, interrompirent les travaux de Collex, pour construire là-bas une luxueuse demeure. Quand ils reprirent plus tard la construction de Collex, ils firent quelques adjonctions à leur programme primitif et élevèrent près du château d'importants bâtiments de ferme. Ce n'est qu'en 1732, bien après la mort de David de Vasserot, que les travaux de Collex furent terminés (fig. 6). Toutes les constructions qui y furent édifiées coûtèrent environ 61634 florins, non compris les charpentes, dont le bois fut tiré de la baronnie. A la suite d'un incendie qui détruisit, en 1757, le bâtiment le plus proche du château^{3.}, dame Turrettini fit reporter toute la ferme de l'autre côté d'un bâtiment qui servait de logement au fermier. La disposition des lieux, telle qu'elle était alors, est donnée par la fig. 7. Seuls existaient à ce moment les bâtiments et les murs dessinés en traits pleins. Les traits pointillés indiquent ce qui fut construit ultérieurement à l'incendie. La physionomie complète de la propriété de Collex, quand toutes les constructions y eurent été terminées, est donnée aussi par la fig. 8. Ce

¹ Arch. du docteur Frédéric Rilliet à Genève.

² Arch. du dép. de l'Ain. Bailliage de Gex, civil, n° 1751 et n° 2171.

Arch. du dép. de l'Ain. Bailliage de Gex, criminel, n° 1015.

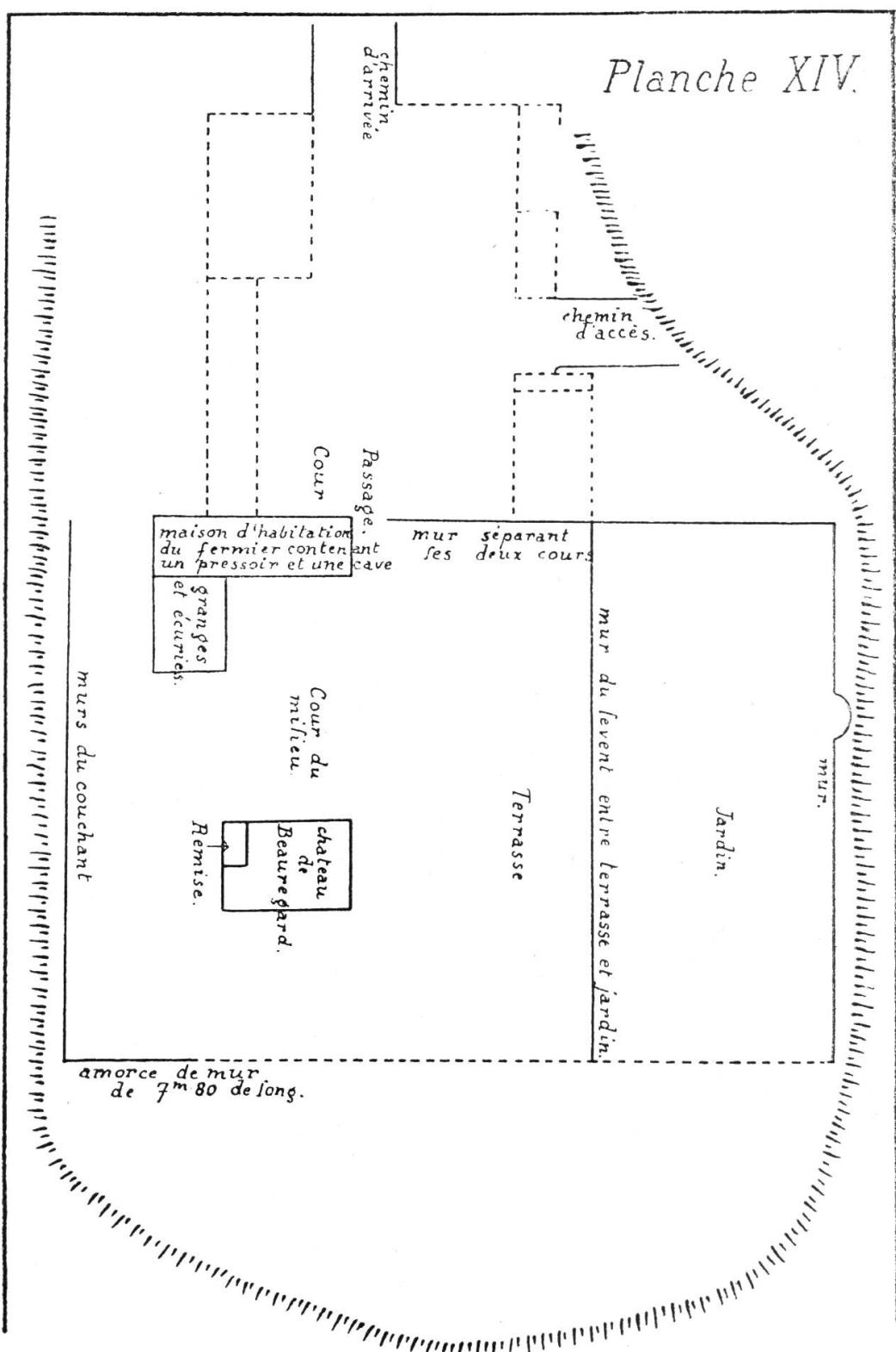


FIGURE 7
Le château de Beauregard, à Collex, en 1732.

plan est tiré d'un volume in-folio, conservé aux Archives municipales de Collex, et portant le numéro 87. Il contient, en 18 planches, le plan cadastral de la baronnie. Ce volume n'est pas daté, mais on peut, au moyen de diverses mentions, en fixer la date entre 1773 et 1778. On voit sur cette planche le château tel qu'il serait encore si, à la fin du siècle passé, une annexe et une tour n'avaient pas été ajoutées à cette demeure, face au Jura, pour en améliorer le service.

David de Vasserot mourut en 1727, laissant des enfants mineurs, dont un fils, Jean-Horace. Peu de temps après, sa veuve, ayant perdu un de ses enfants, requit les conseillers tutélaires de son hoirie de liquider la succession de son mari. Ces derniers trouvèrent qu'il lui revenait une somme d'argent supérieure aux liquidités existantes. Ils lui attribuèrent par conséquent une partie des biens qui auraient dû revenir à ses enfants. Par acte du 26 avril 1732, elle rentrait en possession des terre et seigneurie de la Bastie ; la terre était estimée 75000 livres, le mobilier du château 20120 livres. Il est à noter que ces sommes sont inférieures à celles qui représentaient la valeur de cette baronnie en 1719¹.

Françoise Turrettini se remaria, en 1747, avec le baron de Donop. Elle est alors fort riche, si l'on en croit son contrat de mariage. Elle apporte, outre sa baronnie de la Bastie, une maison, rue des Chanoines à Genève, un domaine à Mont-brillant, et environ 85800 livres en capitaux². Il est probable qu'elle ne vint s'établir complètement en son château de Collex qu'en 1756, quand son fils, devenu majeur à trente ans, recueillit Vincy. Elle s'occupa activement de son domaine. On la trouve, entre 1750 et 1756, en difficulté avec la Chambre des Comptes de Dijon pour l'obtention de sa reprise de fief, et avec le fisc pour des droits de mutation³. En 1755, elle plaide contre des particuliers de Gex et de Genève qui viennent chasser sur ses terres sans autorisation ; parmi ceux qui sont nommés dans ce procès figurent des Naville, de Beaumont, Dunant, de

¹ AEG, Marc Fornet not., vol. 52, f° 201.

² AEG, Delorme not., vol. 11, f° 367.

³ Arch. de la Côte d'Or. B. 11032, et Arch. du dép. de l'Ain, C. 345.

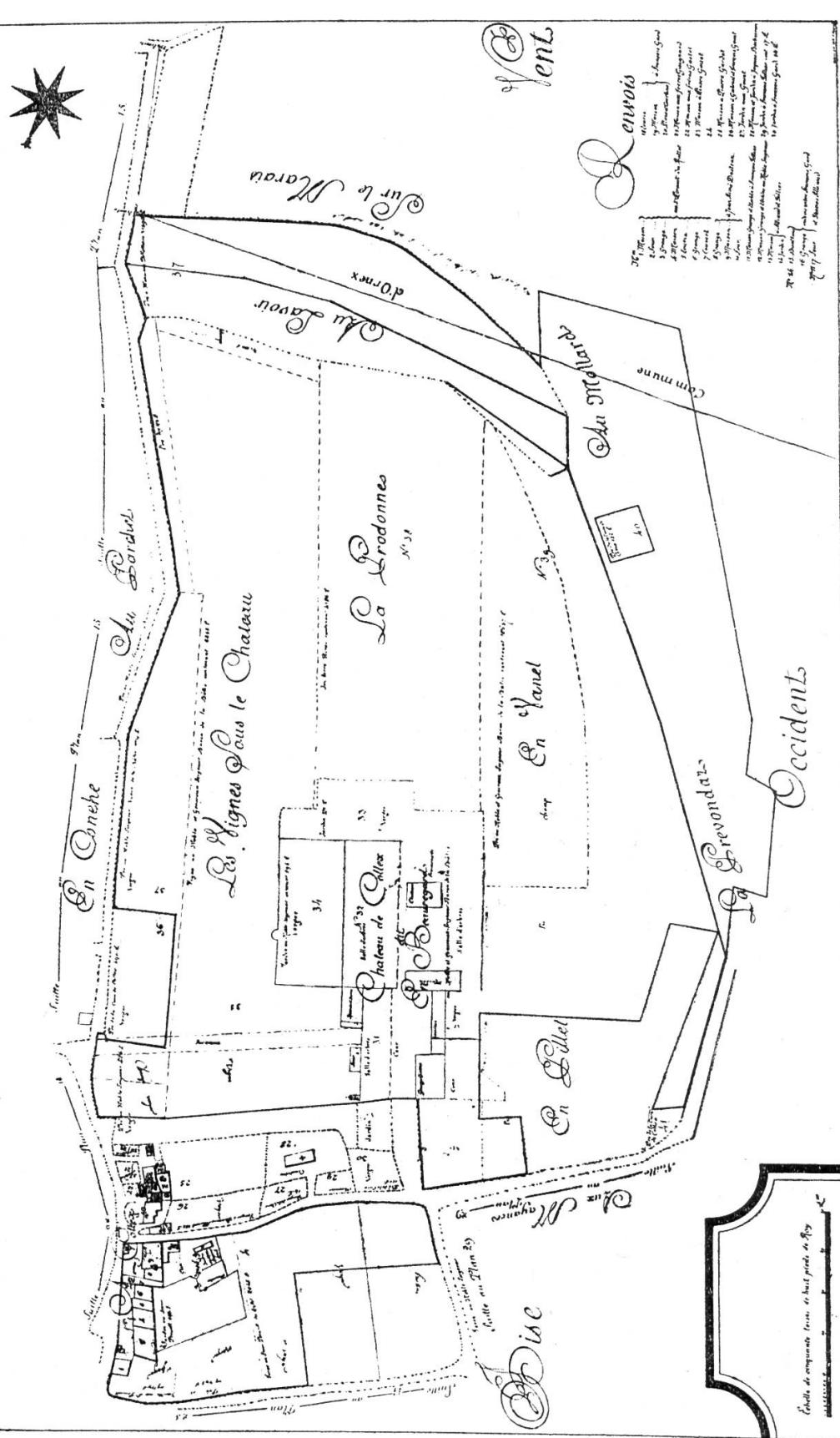


FIGURE 8

Martines, de la Rive, de Chapeaurouge, etc.¹ Elle passe elle-même tous ses contrats de fermage pour ses domaines de la Vieille Bastie, de Beauregard-Collex et de Richelien. En 1771, elle testait, instituant comme légataire universel son seul enfant survivant, Jean-Horace, seigneur de Vincy. Elle mourait la même année.

Jean-Horace de Vasserot de Vincy, baron de la Bastie, n'habita son château de Collex que très rarement. Du vivant de sa mère, il n'y venait guère que lorsqu'il se rendait à Ferney chez Voltaire. Il résida toujours à Vincy, dont il avait fait une fort belle demeure et où fréquentait toute la société du pays : les Tronchin, de Chateauvieux, de Dardagny, Saladin de Crans, Micheli du Crest, d'Erlach, de Lessert, de Sellon, de Saconnay, de Watteville, etc. En 1747, alors qu'il était encore mineur et sous la curatelle de Jean-Louis Turrettini, seigneur de Bossey, il avait dû céder à sa mère le domaine de Montbrillant, pour 27000 livres et une des maisons Vasserot de la rue des Chanoines, pour 30000 livres. Il avait hérité des biens de sa sœur, Louise-Bénédicte de la Bâtie².

En 1750, il épousait une riche héritière de Genève, Elisabeth-Anne, fille de Pierre Boissier et de défunte dame Françoise Pictet. Il apportait en dot les terres et seigneurie de Vincy et des Vaux. La dot de sa fiancée était de 315000 florins de Genève³.

Dès la mort de sa mère, il reprenait le procès qui traînait depuis longtemps et qui se référail aux biens ecclésiastiques confisqués par les Bernois en 1536, et aliénés à François Champion. Dans la suite, le clergé avait à maintes reprises, et sans succès, tenté de les récupérer. Le Conseil du roi prit un arrêté, en 1779, qui donnait satisfaction à Vasserot, mais qui ne fut pas accepté par les ecclésiastiques. L'affaire rebondit, mais il est probable qu'elle ne put aboutir avant la Révolution⁴.

¹ Arch. du dép. de l'Ain, Bailliage de Gex, n° 992.

² AEG, Mathieu Duby not., vol. 11, fo 165.

³ AEG, Louis Delorme not., vol. 16, fo 349.

⁴ Man. J. Depéry, à la Bibliothèque municipale de Bourg, fo 353 (pièce non classée); Arch. de Berne, Frankreich Bücher, NNF 182, CC 11 et A 454; Arch. du dép. de l'Ain. Bailliage de Gex, criminel n° 786 et civil n° 2518.

Il mourut le 25 mai 1787, laissant une veuve qui ne lui survécut qu'une année, et trois fils. Après sa mort, ces derniers dressèrent un état général de ses biens ; en voici la nomenclature et la valeur, estimée en argent de France :

Terre de Vincy et des Vaux	171000	livres
Terre de Beauregard-Collex, la Bastie, Rosières .	154800	"
Domaine de Montbrillant	45000	"
Maison, rue des Chanoines à Genève	40000	"
Remise, située rue St-Antoine, à Genève	8000	"
Divers (mobilier, bijoux, vins en cave, etc.) . .	51317	"
Valeurs mobilières	<u>244771</u>	"
Patrimoine total	714888	livres

Ces biens furent partagés entre ses fils, par acte du 9 février 1788. L'aîné, Jean-François de Vasserot de Vincy, reçut la baronnie de la Bastie-Beauregard ; le deuxième, François-Auguste-Maurice, reçut la terre de Vincy et des Vaux ; le troisième, Albert-Isaac-Marc, eut en partage le domaine de Montbrillant. Ces terres étant d'inégale valeur, les parts furent compensées au moyen des valeurs mobilières¹.

Jean-François de Vasserot de Vincy, troisième et dernier baron de la Bastie-Beauregard, dès qu'il eut été mis en possession de cette terre, s'empressa de faire enregistrer, en France, ses lettres de noblesse, pour pouvoir assister aux assemblées des gentilshommes du pays de Gex. L'enregistrement lui fut accordé le 6 mars 1788.

Cette baronnie lui échut au moment où les nuages annonciateurs de la Révolution commençaient à assombrir l'horizon politique de la France. Il perdra sa seigneurie dans la nuit du 4 août 1789, quand la Constituante décréta que tous les droits féodaux seraient dorénavant supprimés. A cette date se termine en réalité l'histoire de la baronnie de la Bastie-Beauregard, objet de ce travail.

Après la nuit du 4 août, Jean-François Vasserot la Bastie, n'est plus qu'un simple propriétaire de domaines ruraux ;

² AEG, Charles-Gabriel Flournois not., vol. 42, f° 313.

ses anciens tenanciers ont été relevés des obligations qu'ils avaient contractées envers lui. D'autre part, par un abus de pouvoir difficile à comprendre, puisqu'il était citoyen de Genève, il fut inscrit sur la liste des émigrés ; tous ses biens furent mis sous séquestre.

En 1792, il est au service des princes de Condé¹ ; en 1798, il épouse Marie-Henriette de Tilly-Blaru ; le 8 janvier 1802, après d'importantes démarches de ses amis, il est rayé de la liste des émigrés et réintégré dans la jouissance de ceux de ses biens dont l'Etat n'a pas encore disposé². En 1815, la commune de Collex-Bossy est réunie au canton de Genève ; les propriétés de Vasserot sont maintenant sur territoire suisse. En 1831, il fait estimer les bâtiments de ses domaines, pour l'établissement d'une nouvelle police d'assurance³. Voici ces chiffres :

	(en francs)
Collex (château et bâtiments de ferme)	148000
Richelien (logement, pressoir, moulin et dépendances)	62000
La Bâtie (logement, granges, écuries, four)	21200
Rosières (logement, écurie, four)	44800
	<hr/>
Total	276000

En 1836, il donne au Conseil de Fabrique de l'église de Collex un terrain pour l'édification d'une cure ; on construira plus tard sur une partie de ce terrain un abri pour la pompe à incendie.

Le 21 janvier 1839, Vasserot rédigeait son testament ; il le signait : « le baron Jean-François de Vasserot de Vinci, baron de la Bâtie ». On voit que la Révolution est quelque peu oubliée, et qu'il reprend même le titre qui était attaché à la terre de Collex, depuis l'époque où elle appartenait aux Champion.

Il mourut le 31 août 1839 ; sa femme l'avait précédé dans la tombe en 1799. Ils n'avaient eu qu'une fille unique : Marie-Charlotte-Augustine, née en 1799, morte en 1825, mariée en

¹ G. DE LESSERT. *Le château... de Vincy*, p. 29.

² Arch. municipales de Collex-Bossy, n° 233, liasses.

³ Arch. municipales de Collex-Bossy, n° 233, liasses.

1818, au comte Charles-Joseph Lecomte de Nonant, marquis de Raray. De cette union, naquirent trois enfants, dont deux fils : Charles-Henri et Joseph-Léopold de Nonant, nés respectivement en 1822 et 1824 et restés célibataires, et une fille, Cécile-Marie de Nonant, mariée à Georges-Henri Aubert du Petit-Thouars. Le 17 juillet 1852, par devant M^e Janot, notaire à Genève, ces enfants procédèrent tous trois au partage des biens laissés par leurs parents. La terre de St-Andreux, en Bourgogne, estimée 403374 fr., fut attribuée à Cécile-Marie du Petit-Thouars ; celle de la Bâtie-Beauregard fut attribuée à ses deux frères. Elle avait une contenance d'environ 236 hectares formant plusieurs domaines : ceux du château de Collex (environ 60 hectares) ; de la Bâtie (environ 40 hectares) ; de la Réserve (environ 85 hectares) ; de Richelien (environ 5 hectares) et de Rosières (environ 44 hectares).

En 1864, il ne restait plus aux de Nonant, en dehors de quelques biens à Richelien, que le château de Beauregard et terres adjacentes (environ 65 hectares), hypothéqués pour 300000 fr. Ils le transmirent, par acte du 5 août 1864, à Charles-Henri-Frédéric, fils de Charles-Edouard Borel et d'Henriette de Meuron, allié Marie-Aloïse Saladin, à charge par lui de s'arranger avec les créanciers hypothécaires¹.

Ce même château, avec un parc de trois hectares, dernier vestige de la belle et ancienne baronnie, dont il a plu à l'auteur de ce travail d'évoquer la splendeur passée, est encore, à l'époque actuelle, dans cette dernière famille.

¹ Arch. du château de Collex.